

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

**JUSTICE, PAIX
ET INTÉGRITÉ DE LA CRÉATION**

COMPAGNON DE MISSION

Rome 2018

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

**JUSTICE, PAIX
ET INTÉGRITÉ DE LA CRÉATION**

COMPAGNON DE MISSION

Rome 2018

TABLE DES MATIÈRES

Message du Supérieur général	9
Introduction	11
Chapitre I: Le monde d'aujourd'hui : notre maison commune	13
1. Opportunités	13
2. Défis.....	14
3. Pouvons-nous rester indifférents ?.....	18
Chapitre II: Les fondements de notre ministère pour la justice, la paix et l'intégrité de la création	20
1. L'Ancien Testament.....	20
2. Le Nouveau Testament.....	22
3. La doctrine sociale de l'Église et son expérience.....	24
4. Une réflexion théologique	27
5. Le charisme oblat et la spiritualité oblate.....	30
Chapitre III: Agir pour la justice, la paix et l'intégrité de la création	34
1. Motivés par une vision religieuse missionnaire.....	34
2. Les liens entre la justice et l'évangélisation	35
3. Un outil pour l'action : l'analyse sociale	36
<i>a. La révision de vie</i>	37
<i>b. Le cycle pastoral</i>	39
<i>c. L'analyse missionnaire</i>	43
Chapitre IV: La dimension JPIC dans la formation	48
1. Une attitude de profond respect pour chaque personne humaine	49
2. Une attitude d'amour envers les pauvres.....	49
3. Être avec les pauvres.....	51
4. La formation oblate	51
a. Justice, paix et intégrité de la création, le programme (NGFO, 13.7, 397).....	52
b. Prénoviciat.....	52
c. Noviciat.....	52
d. Postnoviciat.....	53

e. Formation continue	53
f. Suggestions concrètes pour toutes les phases de la formation .	54
5. L'analyse sociale	55
Chapitre V: Un programme d'animation	57
1. Les objectifs.....	57
a. Les objectifs au plan des intentions et buts recherchés	57
b. Les objectifs au niveau de la formation.....	57
c. Les objectifs au plan de l'action.....	58
2. L'animation en vue de l'action	58
a. Éléments de stratégie	58
b. L'animation	59
<i>i Pour les Oblats déjà engagés dans le ministère JPIC.....</i>	<i>59</i>
<i>ii. Pour les autres Oblats.....</i>	<i>59</i>
<i>iii Pour les Oblats en formation première</i>	<i>59</i>
<i>iv Pour les laïcs</i>	<i>60</i>
Les priorités de la Congrégation dans le domaine de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création (JPIC).....	62
1. Les droits de chaque personne humaine	62
2. La paix et la réconciliation.....	63
3. La durabilité dans les domaines écologique et économique	63
4. L'éducation et la formation	63
Annexe I: Normes générales de la formation oblate.....	64
Annexe II Doctrine sociale de l'Église.....	68
Annexe III: Déclaration universelle des droits de l'homme	69

Pour plus d'information sur les méthodes d'analyse sociale, contacter le Service général OMI JPIC.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

Livres bibliques

Am	Amos
Ap	Apocalypse
Col	Colossiens
Dt	Deutéronome
Ex	Exode
Ga	Galates
Gn	Genèse
Is	Isaïe
Jc	Jacques
Jn	Jean
Jr	Jérémie
Lc	Luc
Lv	Lévitique
Mc	Marc
Mi	Michée
Mt	Matthieu
P	Pierre
Ps	Psaumes
Rm	Romains

Documents de la Congrégation

C	Constitution
CC	Constitutions
CCRR	Constitutions & Règles
CONV	Conversion, Chapitre 2010
NGFO	Normes Générales de la Formation Oblate
JPIC	Justice, Paix et Intégrité de la Création
OMI	Missionnaires Oblats de Marie Immaculée
MAM	Missionnaires dans l’Aujourd’hui du Monde, Chapitre 1986
TCA	Témoins en Communauté Apostolique, Chapitre 1992
R	Règle
RR	Règles

Documents de l'Église

AA	Apostolicam Actuositatem. Décret sur l'Apostolat des Laïcs
CA	Centesimus Annus
CDSE	Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église
EG	Evangelii Gaudium
EN	Evangelii Nuntiandi
GS	Gaudium et Spes
JM	Justitia in Mundo. Synode des évêques, 1971
LAC	Lettre Apostolique à tous les Consacrés
LC	Libertatis Conscientia. Instruction sur la Liberté chrétienne et la Libération
LS	Laudato Si'
RM	Redemptoris Missio
RN	Rerum Novarum
SRS	Sollicitudo Rei Socialis

MESSAGE DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

En cette année toute particulière du jubilé de nos 200 ans de fondation, je voudrais présenter à toute la Congrégation le *Compagnon de Mission JPIC OMI*. Ce livret est le fruit de deux années de travail pour revoir et mettre à jour le Vade-mecum OMI JPIC de 1997 ; il comporte d'importantes contributions du Pape François sur le ministère JPIC. Je suis reconnaissant au Comité général du service JPIC qui a intensivement travaillé à la réalisation de *Compagnon de Mission JPIC OMI*.

Nous, Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, sommes engagés dans le ministère pour la justice, la paix et l'intégrité de la création, partie intégrante de la mission pour apporter la Bonne Nouvelle aux pauvres. Ce ministère est une dimension essentielle de nos vies missionnaires. Le souci pour la justice, l'engagement à être des artisans de paix et le soin de la création, don de Dieu, sont les signes que le Royaume annoncé par Jésus est parmi nous. C'est aussi ce qui est particulièrement précieux aux yeux des Oblats et qui est exprimé dans la devise d'inspiration biblique de notre Congrégation : « L'Esprit du seigneur est sur moi parce qu'il m'a conféré l'onction pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération, et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté, proclamer l'année où le Seigneur manifestera sa faveur. » (Lc 4, 18-19)

Il est essentiel que *Compagnon pour la Mission OMI JPIC* devienne un texte de référence pour tous les Oblats, un texte à lire, à étudier, à partager et utiliser pour discerner les actions à entreprendre au nom de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création. Je demande à tous les Supérieurs majeurs et locaux de se familiariser avec le contenu de ce livret, de l'utiliser pour nourrir la formation continue des membres de leurs communautés et avec les laïcs qui nous sont associés. Ce *Compagnon de Mission* est aussi un document à utiliser durant la formation première. De cette manière, dès leurs premiers pas dans l'aventure

missionnaire, les jeunes Oblats acquerront une vision unifiée du ministère JPIC au cœur de notre vocation missionnaire pour l'évangélisation des pauvres et des plus abandonnés.

Outil important, ce *Compagnon de Mission JPIC OMI*, nous aidera tous à discerner comment répondre aux appels concrets se faisant entendre par la voix des pauvres, la situation des exploités et le dommage causé à l'environnement que nous rencontrons dans le contexte de notre ministère. Nous avons souvent besoin de nous convertir au ministère JPIC afin de surmonter une fausse dichotomie entre, d'une part, les questions de justice, de paix et de protection de l'environnement, et, d'autre part, ce qui concerne le spirituel, le ministère et la pastorale. Si nous intégrons ces deux dimensions de l'évangélisation, nous ne deviendrons non seulement plus efficaces dans notre action pour la justice, mais plus authentiquement évangéliques, enracinés spirituellement et saints. Dans la mesure où nous tenons ensemble ces deux dimensions de nos vies, le feu de l'Esprit se manifestera parmi nous. Le *Compagnon de Mission JPIC OMI* est notre guide oblat pour nous aider à tenir ensemble d'une manière créative ces deux dimensions mutuellement vivifiantes.

Au cœur de cet extraordinaire Jubilé de la Miséricorde et du Jubilé de nos 200 ans de fondation, renouvelons notre engagement pour le ministère JPIC comme partie intégrante de l'évangélisation. Marie Immaculée, « aide-nous à rayonner par le témoignage de la communion, du service, de la foi ardente et généreuse, de la justice et de l'amour pour les pauvres, pour que la joie de l'Évangile parvienne jusqu'aux confins de la terre... » (Pape François, *Angelus*, 14 février 2016)

Votre frère oblat en Jésus Christ et Marie Immaculée

Rome, 23 mai 2016

Louis LOUGEN, OMI
Supérieur général

INTRODUCTION

Le ministère de la justice, paix et intégrité de la création (JPIC) est au cœur de notre mission comme Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Ce ministère est notre chemin de vie et de mission ; il fait partie intégrante de notre chemin d'évangélisation. Nous vivons dans un monde aujourd'hui caractérisé par des changements rapides tant positifs que négatifs. Des potentialités enthousiasmantes côtoient bien des éléments destructeurs.

Le ministère JPIC commence avec le « voir », regarder réellement – avoir un regard authentique et profond – avoir une attitude de contemplatif et une lecture prophétique, être capable de discerner à la lumière des valeurs de l'Évangile ce qui survient dans notre monde d'aujourd'hui, notre maison commune. Le ministère JPIC nous aide à analyser notre réalité dans une perspective contemplative afin d'en discerner les structures génératrices de pauvreté, de dévastation de l'environnement, de conflits et de violence, et comment nous pourrions, de façon efficace, rendre plus visibles et plus opérationnelles les valeurs du Royaume. C'est la réalité et le monde dans lequel nous, les Oblats, nous vivons et servons les gens.

Comme Oblats, nous regardons le monde avec les yeux du Sauveur crucifié de telle manière que ceux qui souffrent soient fortifiés grâce à l'espérance de la puissance de la résurrection (C 4). C'était la perspective et la pensée de notre fondateur St Eugène de Mazenod. Nombre d'Oblats à travers le monde œuvrent parmi et pour les pauvres ; ils exercent donc ce ministère même s'ils n'utilisent pas la terminologie JPIC.

Ce livret *Compagnon de Mission JPIC OMI* est donc une reprise avec quelques changements de ce qui s'appelait le Vade-mecum produit par le Service général OMI JPIC en 1997 à Rome. Depuis le Chapitre général de 1992, le Gouvernement central de la Congrégation s'est engagé à fournir aux Oblats un instrument approprié afin de les aider à intégrer les besoins dans les domaines de la justice, de la paix et de

l'intégrité de la création dans leur ministère. Au sein de l'Administration générale, c'est le Comité JPIC alors présidé par le P. Daniel CORIJN, OMI, Vicaire général, qui prépara ce Vade-mecum.

Le *Compagnon de Mission JPIC OMI* apparaît ainsi comme le fruit du travail du Service général JPIC et d'une large consultation parmi un grand nombre d'Oblats très investis dans ce type de ministère sur le terrain comme au niveau national et international. Le Conseil général a suivi les diverses étapes de rédaction du texte et donné au final son accord.

Le livret *Compagnon de Mission JPIC OMI* a pour but d'aider tous les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée et les Associés dans leurs efforts pour intégrer dans leur ministère cet aspect vital de la « présence libératrice du Christ et le monde nouveau, né de sa résurrection » (C 9).

Comme l'affirme le Pape François, la détérioration de l'environnement et celle de la société affectent d'une manière spéciale les plus faibles de la planète, les plus pauvres et les exclus, qui sont la majeure partie de la population de la planète, et qui sont souvent traités dans les débats internationaux comme un appendice ou comme un pur dommage collatéral. Il note qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres (cf. LS, 48-49).

En cette Année de la Miséricorde et du 200^{ème} anniversaire de la Congrégation, laissons-nous donc renouveler et fortifier dans notre engagement en faveur du ministère JPIC. Que Marie Immaculée nous soutienne et nous inspire, elle qui fut une personne de justice entonnant le chant du monde nouveau du Royaume de Dieu où les pauvres, en fils et filles de Dieu, seront libres et comblés.

Votre frère oblat

Kennedy KATONGO, OMI
Directeur JPIC OMI

CHAPITRE I : LE MONDE D'AUJOURD'HUI : NOTRE MAISON COMMUNE

Nous vivons dans un monde en proie à un rapide changement tant positif que négatif. Des potentialités enthousiasmantes côtoient bien des éléments destructeurs. Le ministère JPIC nous aide à voir, « voir réellement » ce monde et discerner dans la lumière de l'Évangile ce qui se passe dans la société. Le ministère JPIC nous aide à analyser la réalité dans une perspective contemplative afin d'en discerner les structures génératrices de pauvreté, de dévastation de l'environnement, de conflit et de violence, et comment nous pourrions, de façon efficace, rendre plus visibles et plus opérationnelles les valeurs du Royaume. Le Pape François note « qu'il suffit de regarder la réalité avec sincérité pour constater qu'il y a une grande détérioration de notre maison commune » (LS, 61).

1. Opportunités

Il y a de nombreux et magnifiques aspects positifs dans notre monde d'aujourd'hui. La terre, notre maison, est d'une formidable beauté et le lieu de tant de merveilles, pleine de vie, de couleurs et tellement variée. L'intelligence humaine et l'approche scientifique ont considérablement fait croître notre appréciation du caractère exceptionnel de notre planète. Les énormes progrès dans les domaines de l'éducation, de la technologie, de la santé et des communications ont considérablement enrichi notre façon de vivre et créé de nouveaux horizons. Peuples et nations ont grandi en interdépendance à un point tel qu'il est possible de parler du monde comme d'un village global. Une grande conscience de la dignité de la personne humaine s'est répandue ainsi que le souci de voir les droits de l'homme être respectés en tout lieu. L'Église, les congrégations religieuses et de nombreuses traditions religieuses ont contribué à cette prise de conscience si clairement exprimée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et son acceptation progressive par les diverses nations du monde. Il existe une croissance discernable dans la prise de conscience sociale, dans le désir de vivre ensemble et la volonté de s'attaquer à l'injustice et l'exploitation sous toutes leurs formes, même si cela n'est pas toujours évident au niveau des gouvernements.

On peut inclure encore d'autres aspects positifs : l'effort de plus en plus grand des populations pour participer à la vie sociale, politique et économique de leurs pays ; la lutte pour la démocratie et mettre fin aux régimes autocratiques ; la reconnaissance grandissante de la dignité des femmes ; le rejet de la discrimination sous toutes ses formes ; le souci de la paix et de la réconciliation ; la pratique du dialogue interculturel et interreligieux ; une conscience grandissante omniprésente du besoin d'une meilleure protection et d'un plus grand respect pour l'équilibre et la bonne santé de l'environnement local et planétaire dont nous dépendons tous, associée au désir de trouver des modes de vie plus responsables.

Ce dernier aspect est de plus en plus mis en valeur à mesure que les effets de l'activité humaine sur l'état de la planète deviennent évidents et importants. Le désir de trouver un mode de vie plus en phase avec les rythmes de la nature a un lien très fort avec le désir de justice et de paix. De plus en plus nombreux sont les gens qui commencent à réaliser qu'ils ne peuvent vivre sans les autres.

Les médias et les moyens modernes de communication – la toile internet en particulier – jouent un formidable rôle comme fournisseur d'informations, éveillant la conscience, stimulant la créativité et éliminant les barrières. Ils constituent un immense facteur d'unification et génèrent bonne volonté et solidarité.

2. Défis

Il y a toutefois dans notre monde d'aujourd'hui bien des aspects négatifs. Malgré les progrès accomplis dans la compréhension et la connaissance scientifique, les communications et la technologie, des problèmes persistent qui semblent difficiles à résoudre ; les effets nocifs de l'activité humaine sur le bien-être de la planète constituent un défi de plus en plus urgent pour l'avenir de l'humanité. Les solutions existent comme existe le moyen de faire face à ces problèmes. Mais ce qui manque, c'est la volonté. Le Pape François l'affirme clairement : « Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral... » (LS, 13) Ce qui exige « un nouveau

dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète » (LS, 14).

Il est devenu évident que ce n'est pas tant ce que nous *savons* mais ce que nous *croyons* qui déterminera le cours futur de l'humanité sur terre. Les difficultés que nous affrontons aujourd'hui constituent un appel à réexaminer nos valeurs et d'abandonner la pensée à court terme et la vision étroite qui ont fait le lit des problèmes de notre monde.

À cet égard, les médias et moyens modernes de communication nous ont souvent desservis. Parti pris, reportage à charge, censure, pression politique, corporatisme et manque d'analyse critique, tous contribuent à déformer et amoindrir la qualité de l'information. Le culte du trivial et du sensationnel passe souvent avant le reportage sérieux sur une question. Les médias de masse jouent un rôle énorme dans le formatage de l'opinion moyennant une publicité cédant souvent aux désirs humains les plus basiques et mettant en valeur une consommation privilégiant le clinquant, des styles de vie coupés du réel et stéréotypés, sans offrir d'autres alternatives. S'attaquer aux problèmes auxquels fait face l'humanité est difficile sans disposer d'une bonne information et d'un libre échange d'idées.

Le premier des aspects négatifs de notre monde d'aujourd'hui est la menace pesant sur l'équilibre de l'environnement, menace trouvant son origine dans l'activité humaine elle-même. Le changement climatique, l'extinction de certaines espèces, l'épuisement des ressources, la destruction des habitats naturels et la pollution sous toutes ses formes ne menacent pas seulement la qualité de vie de tous aujourd'hui mais bien celle des générations futures. C'est là une réalité qui doit faire réfléchir. Nous ne pouvons plus ignorer par exemple, les conséquences des émissions du gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Un des aspects de ce phénomène est que les pays les moins pourvus en ressources pour s'adapter seront les plus touchés. Prendre soin de la planète est une question à la fois d'écologie et de justice.

Nous vivons dans un monde aux ressources limitées, mais la logique économique dominante continue d'opérer sans tenir compte des réalités écologiques comme si nos ressources étaient infinies.

Dans l'encyclique *Laudato si'* nous lisons : « ... Nos attitudes seront celles du dominateur, du consommateur ou du pur exploiteur de ressources, incapable de fixer des limites à ses intérêts immédiats » (LS, 11). Il y a une opposition entre la demande en faveur d'une croissance économique incessante et la capacité de la planète à soutenir une telle croissance. Cette exigence pour toujours plus de production et de consommation est le courant dominant conduisant la planète à une paupérisation généralisée. Or une économie saine ne peut exister sans une planète en bonne santé.

En outre, le fossé entre riches et pauvres continue de se creuser, non pas seulement entre régions mais aussi dans les pays reconnus comme développés. Il est clair que les chances générées par le développement sont inégalement réparties. Malgré les ressources et la connaissance à notre disposition, «... nous ne pouvons pas oublier que la grande partie des hommes et des femmes de notre temps vivent une précarité quotidienne, aux conséquences funestes » écrit le Pape François dans *La joie de l'Évangile* (EG, 52). Dans ces « conséquences funestes » sont incluses le logement misérable et insalubre, le chômage, le manque de liberté religieuse, le manque d'accès à l'éducation et à la santé ainsi que l'exclusion sociale qui transforment la vie pour bon nombre de personnes en ce monde en une lutte déshumanisante pour la simple survie. Le Pape François affirme clairement que « la détérioration de l'environnement et celle de la société affectent d'une manière spéciale les plus faibles de la planète », les plus pauvres et les laissés pour compte qui sont la majeure partie de la population de la planète, et qui sont souvent « traités dans les débats internationaux comme une question marginale ou comme un pur dommage collatéral » (LS, 48-49). L'encyclique relève « qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres » (LS, 49).

Tout ceci peut déboucher sur encore plus de problèmes : criminalité, violence, manque de respect des autres, hygiène déficiente, maladie, la désespérance, la solitude, la migration, la décomposition des communautés et la rupture du lien social.

Le Pape François poursuit : « De même que le commandement de “ne pas tuer” pose une limite claire pour assurer la valeur de la vie humaine, aujourd’hui, nous devons dire “non à une économie de l’exclusion et de la disparité sociale”. Une telle économie tue. Il n’est possible que le fait qu’une personne âgée réduite à vivre dans la rue meure de froid ne soit pas une nouvelle, tandis que la baisse de deux points en bourse en soit une. » (EG, 53)

La réalité vécue par la majorité de nos frères et sœurs montre bien combien est inappropriée la philosophie sous-jacente au modèle économique dominant. « On considère l’être humain en lui-même comme un bien de consommation, qu’on peut utiliser et ensuite jeter. Nous avons mis en route la culture du *déchet*, culture qui est même promue. Il ne s’agit plus seulement du phénomène de l’exploitation et de l’oppression, mais de quelque chose de nouveau... les exclus ne sont pas des *exploités*, mais des déchets, des *restes*. Dans ce contexte, certains défendent encore les théories de la *rechute favorable*, qui supposent que chaque croissance économique, favorisée par le libre marché, réussit à produire en soi une plus grande équité et une inclusion sociale dans le monde. Cette opinion, qui n’a jamais été confirmée par les faits, exprime une confiance grossière et naïve dans la bonté de ceux qui détiennent le pouvoir économique et dans les mécanismes sacralisés du système économique dominant. En même temps, les exclus continuent à attendre. » (EG, 53-54)

Il y a encore d’autres aspects négatifs en notre monde d’aujourd’hui. Nous pouvons penser aux millions de personnes déplacées comme migrants ou réfugiés, ployant sous le coût humain que représentent des vies déracinées et faisant face à un avenir incertain.

Famine, insécurité alimentaire, guerre civile et oppression sont quelques-uns des facteurs à l’origine de ces mouvements de populations. Le trafic d’êtres humains et l’exploitation, en particulier des femmes, est un problème global important. La production d’armes et leur commerce absorbent une quantité scandaleuse de ressources tout en fournissant les moyens de faire la guerre et de favoriser la propagation de la violence. Nationalisme extrême, tribalisme, racisme, discrimination et mouvements fondamentalistes défient la dignité humaine la plus élémentaire ; ils promeuvent la division et menacent la

paix et la sécurité. La persécution des chrétiens et le déni de liberté religieuse sont devenus, eux-aussi, endémiques de nos jours.

Un manque de respect de la vie conduit au meurtre d'enfants à naître par l'avortement et de bien d'autres personnes par l'euthanasie ; il mène aussi à l'indifférence à la souffrance des autres. La corruption, le manque de transparence et de responsabilité ainsi que de liberté dans les élections nuisent à une bonne gouvernance. Le pouvoir des sociétés transnationales, en particulier les banques, les industries minières et des communications, dépasse celui de beaucoup de pays et a un impact sur la démocratie et la transparence. La culture, la sagesse et le style de vie des peuples autochtones sont en passe de se perdre de façon alarmante. L'urbanisation est partout en expansion et la population mondiale en augmentation, avec des implications sur l'énergie, la sécurité alimentaire et la répartition des ressources naturelles de plus en plus réduites comme par exemple l'eau potable.

3. Pouvons-nous rester indifférents ?

Lorsque nous commençons à prendre conscience des maux existants dans le monde, la question surgit : Pouvons-nous rester indifférents ? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour changer tout cela ? Qui devrait œuvrer à ce changement ? Est-ce seulement le rôle des politiciens aux niveaux nationaux et internationaux ? Ou bien l'Église devrait-elle adopter une attitude prophétique et se faire la voix des sans-voix ? Faut-il qu'elle s'investisse dans les affaires sociales ? En a-t-elle le droit ? Et où nous situerions-nous, nous les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée ?

Les grands et rapides changements en cours dans notre monde ont des effets néfastes sur tous, en particulier sur les plus pauvres et les plus abandonnés. Le Pape François dit : « Les attitudes qui obstruent les chemins de solutions, même parmi les croyants, vont de la négation du problème jusqu'à l'indifférence, la résignation facile, ou la confiance aveugle dans les solutions techniques. Il nous faut une nouvelle solidarité universelle. » (LS, 14) En tant que Missionnaires Oblats de Marie Immaculée appelés à annoncer « la présence libératrice du Christ et le monde nouveau, né de sa résurrection » (C 9), sommes-nous convaincus que promouvoir la justice, la paix et l'intégrité de la

création est un élément intégral de mission évangélisatrice de l'Église ? *Laudato si'* l'affirme clairement en énumérant : « ... l'intime relation entre les pauvres et la fragilité de la planète ; la conviction que tout est lié dans le monde ; la critique du nouveau paradigme et des formes de pouvoir qui dérivent de la technologie ; l'invitation à chercher d'autres façons de comprendre l'économie et le progrès ; la valeur propre de chaque créature ; le sens humain de l'écologie ; la nécessité des débats sincères et honnêtes ; la grave responsabilité de la politique internationale et locale ; la culture du déchet et la proposition d'un nouveau style de vie. » (LS, 16)

À la racine des défis auxquels fait face notre monde d'aujourd'hui se trouve un questionnement sur les valeurs, le sens et la spiritualité. Il est devenu de plus en plus évident que les problèmes majeurs de notre temps ne peuvent être abordés isolément et qu'ils sont tous interconnectés et interdépendants. Cette perspective donne naissance à de nouvelles façons de comprendre la présence humaine sur terre et notre place dans le grand réseau de la vie. Notre situation exige un changement radical de notre compréhension, de notre perception et de nos valeurs. Dans la recherche d'une nouvelle manière de vivre qui rende possible l'épanouissement d'une vie humaine caractérisée par ses bonnes relations, sa durabilité, son respect de la dignité humaine de tous, sa sensibilité aux réalités écologiques et sa conscience du sacré de la vie, l'Église – et les Oblats – ont un rôle crucial à jouer.

C'est le travail pour la justice, la paix et l'intégrité de la création. C'est l'Évangile de Jésus Christ qui nous presse de sortir, comme lui, avec compassion et amour envers les foules de pauvres et de personnes en souffrance, et nous mettre de leur côté. Comme Missionnaires, nous sommes appelés à témoigner de la dimension religieuse de notre aventure humaine, appelés à manifester les aspects éthiques et spirituels de la vie sur notre planète terre.

Pistes de réflexion

- *Personnellement*, nommer quelques-uns des problèmes en lien avec JPIC qui affectent notre monde d'aujourd'hui, notre « maison commune ».
- *En communauté*, quelles démarches pratiques et concrètes pourrions-nous effectuer pour solutionner ces problèmes ?

CHAPITRE II

LES FONDEMENTS DE NOTRE MINISTÈRE POUR LA JUSTICE, LA PAIX ET L'INTÉGRITÉ DE LA CRÉATION

Après avoir regardé la situation de notre monde d'aujourd'hui avec les yeux du Sauveur crucifié (C 4), une réflexion de foi qui prenne en considération la tradition biblique, la doctrine sociale de l'Église, la théologie et le Charisme oblat est nécessaire.

Dans *Laudato si'*, le Pape François nous dit : « Si nous prenons en compte la complexité de la crise écologique et ses multiples causes, nous devons reconnaître que les solutions ne peuvent pas venir d'une manière unique d'interpréter et de transformer la réalité. Il est nécessaire d'avoir aussi recours aux diverses richesses culturelles des peuples, à l'art et à la poésie, à la vie intérieure et à la spiritualité. Si nous cherchons vraiment à construire une écologie qui nous permette de restaurer tout ce que nous avons détruit, alors aucune branche des sciences et aucune forme de sagesse ne peut être laissée de côté, la sagesse religieuse non plus, avec son langage propre. » (LS, 63)

Qu'ont donc à dire les enseignements religieux sur le ministère pour la Justice, la Paix et l'Intégrité de la création (JPIC) ? En voici quelques éléments de base :

1. L'Ancien Testament

Toute la Bible est centrée sur un double événement décisif : la création et le salut. La Genèse nous dit que « Dieu vit tout ce qu'il avait fait : cela était très bon » (Gn 1, 31). « Les récits de la création dans le livre de la Genèse contiennent, dans leur langage symbolique et narratif, de profonds enseignements sur l'existence humaine et sur la réalité historique. » (LS, 66) L'humanité et la nature ont été toutes créées en *relation juste* avec leur créateur et entre elles-mêmes. Ce fut un acte humain *d'injustice* qui a détruit l'équilibre de cette relation juste originelle, source de bonheur et de plénitude. Dans sa bonté, Dieu a promis le salut et depuis le commencement Dieu est apparu comme un libérateur tant de l'humanité que de la nature (cf. Dt 22, 4.6 ; Ex 23, 12).

La libération des Israélites de leur situation d'esclavage en Egypte (cf. Ex 3, 7-12) et l'alliance entre Dieu et le peuple d'Israël (cf. Ex 19-20) sont deux événements centraux dans le plan de salut de Dieu.

Dieu s'est alors révélé lui-même comme le libérateur de l'opprimé et le défenseur du pauvre (cf. Ps 72, 12-14). Mais ce sont surtout des prophètes comme Amos, Isaïe et Jérémie, qui vont mettre au jour le caractère abominable et peccamineux des structures sociales et politiques d'Israël aux yeux de Dieu (cf. Is 1, 11-17 ; Jr 22, 13-17 ; Am 5, 10-14 ; Mi 3, 9-12 et 6, 8) ; et ils en tirèrent des conclusions pour notre vie quotidienne pour que vivions dans une relation juste avec notre créateur et notre prochain. Nous lisons dans *Laudato si'* : « La négligence dans la charge de cultiver une relation adéquate avec le voisin, envers lequel j'ai le devoir d'attention et de protection, détruit ma relation intérieure avec moi-même, avec les autres, avec Dieu et avec la terre. Quand toutes ces relations sont négligées, quand la justice n'habite plus la terre, la Bible nous dit que toute la vie est en danger. » (LS, 70)

Notre Dieu dit : « Pratiquez le droit et la justice ; tirez l'exploité des mains de l'opresseur ; l'étranger, l'orphelin et la veuve, ne les maltraitez pas, ne les outragez pas ; le sang innocent, ne le versez pas en ce lieu... Malheur à qui bâtit sa maison sans la justice et ses chambres hautes sans le droit, qui fait travailler son prochain pour rien et ne lui verse pas de salaire ! » (Jr 22, 3. 13)

Le Seigneur demande au peuple de faire confiance à son Dieu et de pratiquer la justice envers ses voisins. Ce sont uniquement ceux qui pratiquent la justice envers leurs voisins qui peuvent reconnaître en Dieu le libérateur des opprimés. « Tu ne porteras pas atteinte au droit de l'étranger et de l'orphelin, et tu ne prendras pas en gage le vêtement de la veuve. Souviens-toi que tu as été en servitude au pays d'Égypte et que le Seigneur ton Dieu t'en a racheté... » (Dt 24, 17-18a)

Puisque le Seigneur lui-même est juste et miséricordieux envers l'opprimé et qu'il entend le cri du pauvre, la même exigence s'applique à chaque membre du peuple d'Israël comme du peuple dans son ensemble. Sur un plan structurel, ces demandes pour la justice et la libération sont encore plus fortes durant l'année de Jubilé (cf. Lv 25, 8-19)

célébrée tous les 50 ans comme un retour à la situation juste des origines en ce qui concerne aussi bien les personnes que la terre et les dettes en Israël.

Le prophète Jérémie nous invite à faire confiance au Seigneur pour retrouver courage et force dans l'épreuve en contemplant les *grandes œuvres* de Dieu : « Ah ! Seigneur Dieu, voici que tu as fait le ciel et la terre par ta grande puissance et ton bras étendu. À toi, rien n'est impossible... Tu fis sortir ton peuple Israël du pays d'Égypte par signes et prodiges » (Jr 32, 17.21). Pour nous Oblats, c'est le prophète Isaïe, sa vision et sa profonde intimité avec Dieu, qui nous inspire comme il le fit pour Jésus de Nazareth : « L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a conféré l'onction pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté, annoncer l'année où le Seigneur manifestera sa faveur... » (Is 61, 1-2) Ces mots seront repris par Jésus et par notre fondateur : « Evangelizare pauperibus misit me. »

2. Le Nouveau Testament

Par sa vie et ses paroles, Jésus de Nazareth donne une nouvelle et définitive profondeur aux exigences du Premier Testament concernant l'amour de Dieu et l'amour du prochain réalisé par la pratique de la justice comme moyens de salut. L'humanité et la nature partagent une destinée commune étant toutes deux créatures en attente de salut (cf. Rm 8). La parabole du bon Samaritain (Lc 10, 29-37) et la scène du Jugement dernier (Mt 25, 31-46) montrent clairement une radicalisation de ces exigences. Ce sont l'attitude et les œuvres de chacun envers le pauvre et le laissé pour compte qui sont décisifs pour être sauvé. Nul ne peut aimer Dieu et refuser de venir en aide à l'un de ses voisins qui sont enfants de Dieu : le pauvre occupe une place stratégique, une place où a lieu notre rencontre avec le Christ.

« Si un frère ou une sœur n'ont rien à se mettre et pas de quoi manger tous les jours, et que l'un de vous leur dise : "Allez en paix, mettez-vous au chaud et bon appétit", sans que vous leur donniez de quoi subsister, à quoi bon ? De même la foi qui n'aurait pas d'œuvres est

morte en elle-même. » (Jc 2, 15-17) Nous sommes tous créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Nous sommes tous des enfants de Dieu. La rédemption et le salut sont offerts à tous dans et par Jésus de Nazareth, le Christ, qui est mort et ressuscité pour tous. C'est pourquoi nous sommes tous frères et sœurs.

« Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ. » (Ga 3, 28 ; cf. Ga 6, 15 ; Col 3, 11 ; Ep 2, 14-18). C'est là la reconnaissance d'une fraternité universelle et du rejet de toutes les barrières comme de toute discrimination. C'est un appel à une profonde égalité entre les êtres humains et le fondement de toute vérité, justice et solidarité.

Le message du Second Testament est très clair. Au centre du message de Jésus se trouve le Royaume de Dieu avec ses deux concepts fondant une double relation : Dieu est le « Père » de tous et tous sont « Frères ».

Sa prédication et chacune de ses rencontres manifestent notre relation à Dieu comme *fil*s et *fil*les, et avec nos voisins comme *frères* et *sœurs*. Si nous n'agissons pas de la sorte, nos offrandes ne seront pas acceptées par Dieu : « Laisse là ton offrande, devant l'autel, et va d'abord faire la paix avec ton frère ; puis reviens et présente ton offrande à Dieu. » (Mt 5, 24)

Jésus se considère lui-même comme envoyé pour libérer les hommes de toute sorte de mal et soulager toute misère humaine, pour proclamer la Bonne Nouvelle aux pauvres et libérer les opprimés (cf. Lc 4, 16-21) Sa prédication et les *signes* qu'il accomplissait révèlent que Dieu est du côté des pauvres. De même, les disciples de Jésus sont envoyés pour proclamer la même Bonne Nouvelle et œuvrer à la venue du règne de Dieu, un règne de justice, de réconciliation, d'unité, de paix, de joie et d'harmonie avec l'ensemble de la création.

Dans sa lettre aux Éphésiens, saint Paul désigne cela comme « le mystère tenu caché depuis toujours en lui, le créateur de l'univers » (Ep 3, 9). C'est ce Royaume de Dieu que le ministère JPIC s'efforce de proclamer et d'établir dans les cœurs et les esprits quelles que soient les circonstances. « Car le règne de Dieu n'est pas affaire de nourriture

ou de boisson, il est justice, paix et joie dans l'Esprit Saint. » (Rm 14, 17) C'est se mettre dans les pas du Messie, Jésus de Nazareth qui fait renaître la foi, l'espérance et la charité dans le cœur de chacun.

« Grandes et merveilleuses sont tes œuvres, Seigneur, Dieu Maître de tout ; justes et droites sont tes voies ! » (Ap 15, 3)

3. La doctrine sociale de l'Église et son expérience

Au long des siècles, l'Église a progressivement élaboré un corps de doctrine habituellement appelé *Enseignement social catholique* ou *Doctrine sociale de l'Église*. En fait, ce corps de doctrine n'est rien d'autre qu'une expression de la mémoire collective de l'Église, enrichie par son expérience, sur ce en quoi elle croit. L'enseignement social de l'Église n'est donc pas une doctrine statique mais toujours en évolution et en phase avec une conscience sociale en croissance constante à l'échelle mondiale.

Les premiers Pères de l'Église ont parlé avec passion de *ta koinonia*, les biens communs de la terre. Ils insistèrent pour dire que ces biens étaient la propriété de tous et que la propriété privée qui négligerait ce principe n'était rien d'autre qu'une injustice. « N'es-tu pas un voleur, toi qui t'appropries des choses que tu as reçues pour être distribuées ? Ce pain que tu gardes pour toi appartient à celui qui a faim » (St Basile le Grand, IV^e siècle).

À l'époque moderne, le Pape Léon XIII publia son encyclique *Rerum novarum* (1890) qui provoqua un nouvel engagement de l'Église dans le domaine social. Le Pape Jean XXIII insista sur la « destinée universelle » de biens et de la richesse, et sur la nécessité d'un partage équitable des ressources naturelles. Pendant et après le concile Vatican II, l'Église a fait le lien à plusieurs reprises entre deux nouveaux thèmes urgents : la paix et la justice sociale, la justice étant vue comme la condition indispensable pour une paix durable à l'intérieur comme entre les nations. Le Synode des évêques de 1971 affirma que « l'action en faveur de la justice et la participation à la transformation du monde » étaient considérées comme « une dimension constitutive de la proclamation de l'Évangile ». La conviction que l'écologie, ou l'intégrité de la création, en est aussi un élément à part entière se fit entendre ces

dernières décennies... Quant au changement structurel comme condition d'une justice sociale globale, il a été mentionné pour la première fois par le Bienheureux Paul VI... Et St Jean-Paul II insista avec force : « Pour l'Église, le message social de l'Évangile ne doit pas être considéré comme une théorie mais avant tout comme un fondement et une motivation de l'action. » (CA, 57)

En effet, parler de justice sociale n'est pas suffisant. Elle doit être mise en pratique. Avant les années 70', les groupes Justice et Paix commencèrent à œuvrer dans le monde entier. Ce mouvement fut particulièrement fort en Amérique latine où les Communautés Ecclésiales de Base (CEB) commencèrent à lire et interpréter la Bible à la lumière de leur expérience de la pauvreté. À partir de là s'est progressivement développée et murie la théologie de la libération. Lors des Assemblées de Medellin (1968) et de Puebla (1979), les évêques d'Amérique latine ont confirmé cette nouvelle méthode de réflexion chrétienne, déclarant que l'Église devait faire « l'option préférentielle pour les pauvres ». Une telle option n'est pas restée qu'une théorie ; elle a été vécue en beaucoup d'endroits et bien au-delà des limites du continent Latino-américain.

Les missionnaires ont toujours été engagés dans le développement social et humain des peuples. Plus récemment cependant, les religieux ont cherché à vivre leur vie consacrée d'une nouvelle façon, c'est-à-dire en immersion dans des bidonvilles, des camps de réfugiés, parmi les malades du Sida ou les enfants des rues, dans la lutte contre l'apartheid, parmi les peuples autochtones opprimés, ou encore dans les quartiers malfamés des villes du Nord industrialisé. Faisant ainsi, ils vivent et manifestent leur appel prophétique dans l'Église et dans la société.

La doctrine sociale de l'Église aujourd'hui

La doctrine sociale de l'Église est un ensemble de considérations sur des questions sociales, considérations élaborées à partir d'une sérieuse réflexion sur les réalités complexes de la vie humaine, en société et en contexte international, à la lumière de la foi et de la tradition

ecclésiale. C'est une partie intégrante de l'évangélisation. L'enseignement social de l'Église est constitué de déclarations et d'encycliques publiées par les papes, d'interventions provenant de diverses conférences épiscopales nationales sur des problèmes socio-politiques à travers le monde. L'Église se doit de s'exprimer sur des questions qui concernent des millions de personnes cherchant à surmonter de terribles réalités telles que la faim, l'insécurité alimentaire, l'analphabétisme, les maladies chroniques et endémiques. La première déclaration sur ces sujets date de 1890, lorsque le Pape Léon XIII publia son encyclique *Rerum novarum* sur les conditions sociales des travailleurs. Cette encyclique fut le fruit d'une longue période de gestation animée par plusieurs penseurs catholiques impressionnés par la « question sociale », c'est-à-dire la situation de pauvreté et d'exploitation vécue par les ouvriers.

L'enseignement social de l'Église ne prétend pas apporter des solutions magiques aux situations concrètes. Il veut apporter sa contribution par un ensemble de critères et d'obligations morales devant guider la vie sociale, politique et économique de chaque nation face à un contexte international complexe.

La doctrine sociale de l'Église apparaît comme une réflexion théologique en évolution constante. Elle provient des déclarations de l'Église sur les questions sociales qui ont été débattues à certains moments de l'histoire. Elle fournit des jugements, des évaluations et des pistes de réflexion. L'enseignement social de l'Église cherche à dénoncer les violations des droits de l'homme, l'injustice et la violence, en particulier envers les pauvres. Cet enseignement insiste sur la dimension éthique de la vie dont il juge les violations à l'aune des critères évangéliques. Il délivre éventuellement des jugements dont les développements dépendent aussi du changement de situations.

L'enseignement social de l'Église s'efforce de répondre aux situations économiques, politiques, technologiques et culturelles en continuels changements. Les deux principes essentiels de la doctrine sociale de l'Église sont : 1) la dignité et l'inviolabilité de tout être humain et ses droits inaliénables ; 2) le bien-être commun et la destination universelle des biens. L'enseignement social de l'Église est toujours ouvert et prêt à interpréter les nouvelles réalités et les nouveaux problèmes

qui en émergent. C'est pourquoi, il est pastoral par nature plutôt que doctrinal.

4. Une réflexion théologique

Réfléchissant brièvement sur la réalité du monde d'aujourd'hui et sur le salut ainsi que la libération offerte par Jésus Christ, nous parvenons tout d'abord à une *théologie du salut* dans laquelle le salut n'est pas seulement une promesse pour l'avenir mais aussi une réalité déjà présente sur terre. L'Esprit du Seigneur est donné telle une force divine ; elle est déjà là à l'œuvre pour édifier des cieux nouveaux et une terre nouvelle. En fin de compte, ce salut intégral vise à transformer nos relations humaines par la puissance de l'Esprit et faire de nous un peuple apprenant pas à pas à aimer, à pardonner et devenir serviteurs les uns des autres. Ceci implique une *conversion* aux conséquences sociales très concrètes. Bien plus, le salut mène la création tout entière à retrouver son équilibre, son harmonie et sa beauté. L'étendue de son action se laisse voir dans l'alliance cosmique décrite par le prophète Isaïe au chapitre 11 : « Le loup habitera avec l'agneau, la panthère se couchera avec le chevreau. Le veau, le lionceau et la bête grasse iront ensemble, conduits par un petit garçon. » (Is 11, 6)

Une seconde réflexion théologique est centrée sur la valeur de la personne humaine. Dans une vision anthropologique modelée par la foi chrétienne, nous considérons chaque être humain comme image de Dieu et que tout ce qui touche une personne humaine touche Dieu lui-même. « À partir des récits bibliques, nous considérons l'être humain comme un sujet, qui ne peut jamais être réduit à la catégorie d'objet. » (LS, 81) Là où un monde plus humain est édifié, là grandit le Royaume de Dieu ; là où un être humain est défiguré, blessé ou écrasé, c'est Dieu lui-même qui est défiguré, blessé ou écrasé. Jésus l'affirme très clairement en s'identifiant avec le pauvre et celui qui souffre. Parce que chaque personne est une image de Dieu et une sœur/un frère en Christ, l'amour chrétien implique une exigence absolue pour la justice, concrètement pour la reconnaissance de la dignité et des droits de notre prochain.

Un autre aspect de la réflexion théologique concerne *la relation entre création et rédemption*. La création n'est pas uniquement matérielle, profane, et donc sans intérêt vis-à-vis de Dieu. Elle est au contraire sainte ; elle est la première manifestation du mystère divin ; elle est la première parole de Dieu : « Tout fut par lui, et sans lui rien ne fut. » (Jn 1, 3) La création est le premier acte de salut en notre histoire et toute notre histoire est, en fait, une histoire du salut qui, en Jésus Christ et à travers lui, devient rédemption : « L'aboutissement de la marche de l'univers se trouve dans la plénitude de Dieu, qui a été atteinte par le Christ ressuscité, axe de la maturation universelle. » (LS, 83)

« Dieu s'est plu à faire habiter en lui toute plénitude et par lui à réconcilier tous les êtres pour lui, aussi bien sur la terre que dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix. » (Col 1, 19-20 ; LS, 100)

Même s'il est la source de la création et distincte d'elle, Dieu est aussi présent en ce monde. Dieu est à la fois transcendant et immanent. À chaque personne est gracieusement offerte une participation à la vie divine et elle est appelée à y apporter sa réponse. En ce sens toute la création est sauvée. Nul ne peut donc accepter une séparation entre le spirituel et le temporel, le profane et le sacré, le naturel et le surnaturel, entre le corps et l'âme, l'église et le monde. Le Bienheureux Paul VI l'écrivait : « On ne peut pas dissocier le plan de la création du plan de la rédemption qui, lui, atteint les situations très concrètes de l'injustice à combattre et de la justice à restaurer. » (EN, 31)

Une autre partie de la réflexion théologique concerne la *théologie du péché*. Le combat contre le péché est au centre de la vie chrétienne. Mais qu'est-ce que le « péché » ? Nous le comprenons de plus en plus comme quelque chose qui va contre la vie, qui a trait à la mort ! Le péché n'est donc pas uniquement la transgression d'une loi mais bien la destruction de notre relation avec Dieu, avec nous-mêmes, avec la communauté et avec la nature. Le péché est l'expression du mal, de la haine, de la jalousie ou de l'envie, la conséquence de choix humains ayant pour source une révolte contre Dieu. Ceci comprend tant le péché personnel que le péché social.

Le Patriarche Bartholomée s'est exprimé de manière particulière sur ce besoin pour chacun d'entre nous de nous repentir d'avoir abîmé la planète, car « dans la mesure où tous nous causons de petits préjudices écologiques » nous sommes appelés à reconnaître « notre contribution – petite ou grande – à la défiguration et à la destruction de la création ». Sur ce point, il s'est exprimé à plusieurs reprises d'une manière ferme et stimulante, nous invitant à reconnaître les péchés contre la création : « Que les hommes dégradent l'intégrité de la terre en provoquant le changement climatique, en dépouillant la terre de ses forêts naturelles ou en détruisant ses zones humides ; que les hommes portent préjudice à leurs semblables par des maladies en contaminant les eaux, le sol, l'air et l'environnement par des substances polluantes, tout cela ce sont des péchés » ; car « un crime contre la nature est un crime contre nous-mêmes et un péché contre Dieu. » (LS, 8)

Aujourd'hui, nous reconnaissons même des *structures de péché* dans la société. Ces structures « ont pour origine le péché personnel et, par conséquent, sont toujours reliées à des *actes concrets* des personnes, qui les font naître, les consolident et les rendent difficiles à abolir. Ainsi elles se renforcent, se répandent et deviennent sources d'autres péchés, et elles conditionnent la conduite des hommes » (SRS, 36). En fin de compte, une *théologie du Règne de Dieu* s'avère nécessaire. Jésus a proclamé le Royaume de Dieu et l'a inauguré dans sa propre personne. Ce Royaume « doit transformer les rapports entre les hommes et se réalise progressivement, au fur et à mesure qu'ils apprennent à s'aimer, à se pardonner, à se mettre au service les uns des autres... La nature du Royaume est la communion de tous les êtres humains entre eux et avec Dieu... Travailler pour le Royaume signifie reconnaître et favoriser le dynamisme divin qui est présent dans l'histoire humaine et la transforme. Construire le Royaume signifie travailler pour la libération du mal dans toutes ses formes. En un mot, le Royaume de Dieu est la manifestation et la réalisation de son dessein de salut dans sa plénitude. » (RM, 15)

Une réflexion théologique sur la réalité du monde d'aujourd'hui nous amène à la conclusion que l'action en faveur de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création constitue une exigence absolue de l'amour

chrétien, une dimension constitutive de la prédication évangélique. C'est l'Évangile lui-même qui nous appelle à nous engager dans la transformation du monde.

5. Le charisme oblat et la spiritualité oblate

L'expérience à la base de la vie et du charisme de St Eugène de Mazenod fut modelée par sa compréhension intuitive du sens de la croix de Jésus Christ. Un Vendredi Saint, alors qu'il regardait la croix, St Eugène comprit le sens du mystère pascal pour lui-même. Il avait cherché le bonheur partout excepté là où il aurait pu en trouver la vraie source. Dès lors, sa vision ne changera plus jusqu'à cette expression que les Oblats continuent de lire dans leur Règle de vie : « À travers le regard du Sauveur crucifié nous voyons le monde racheté de son sang, dans le désir que les hommes en qui se poursuit sa passion connaissent eux aussi la puissance de sa résurrection. » (C 4)

L'expérience du Vendredi Saint rendit Eugène capable de comprendre et de voir le monde et sa propre personne d'une manière différente. À partir de là il aurait compris et aurait vu le monde à travers les yeux du Christ crucifié. Le Christ présent depuis la création du monde comme nous le rappelle le Pape François en écrivant : « Pour la compréhension chrétienne de la réalité, le destin de toute la création passe par le mystère du Christ, qui est présent depuis l'origine de toutes choses : « Tout est créé par lui et pour lui » (Col 1, 16)... Une Personne de la Trinité s'est insérée dans le cosmos créé, en y liant son sort jusqu'à la croix. Dès le commencement du monde, mais de manière particulière depuis l'Incarnation, le mystère du Christ opère secrètement dans l'ensemble de la réalité naturelle, sans pour autant en affecter l'autonomie. » (LS, 99)

St Eugène décrit la souffrance et la dévastation de l'Église à son époque. Bouleversé par une telle souffrance, Eugène décide d'offrir sa vie à travailler à la restauration de cette Église : « L'Église, ce bel héritage du Sauveur, qu'il avait acquise au prix de son sang, a été ravagée de nos jours d'une manière cruelle. Cette Épouse chérie du Fils de Dieu pleurant la honteuse défection des enfants qu'elle a engendrés, est en proie à la terreur. » (Préface des CCRR)

Aujourd'hui, nous sommes nous aussi témoins des cris d'une « sœur » (la Terre Mère) qui souffre à cause des abus envers elle de la part de ses « frères et sœurs ». C'est ce que nous rappelle le Pape François : « Cette sœur crie en raison des dégâts que nous lui causons par l'utilisation irresponsable et par l'abus des biens que Dieu a déposés en elle. Nous avons grandi en pensant que nous étions ses propriétaires et ses dominateurs, autorisés à l'exploiter » (LS, 2).

La violence présente en nos cœurs, blessés par le péché, se reflète aussi dans les symptômes de la maladie évidente touchant le sol, l'eau, l'air et toutes les formes de vie. C'est la raison pour laquelle la terre elle-même, grevée et ravagée, fait partie des pauvres les plus abandonnés et les plus maltraités. Elle « gémit en travail d'enfantement » (Rm 8, 22 ; LS, 2).

Cependant, rien n'est perdu, continue le Pape François : « Le Créateur ne nous abandonne pas, jamais il ne fait marche arrière dans son projet d'amour, il ne se repent pas de nous avoir créés. L'humanité possède encore la capacité de collaborer pour construire notre maison commune. » (LS, 13) La confiance en un Dieu qui n'oublie pas sa création mais au contraire l'aime et désire la sauver, voilà ce qui a poussé St Eugène et continue de guider les Oblats de nos jours à soulager la souffrance dans l'aujourd'hui du monde et à s'efforcer de sauver tant la création que l'humanité.

Le choix par St Eugène de la Croix oblate comme seul signe distinctif pour ses missionnaires est un marqueur indélébile de l'attitude et du ministère de tous ceux qui suivent le charisme de St Eugène, qu'ils soient religieux, laïcs ou prêtres. C'est une mission vers « ceux en qui Jésus continue de souffrir », comme nous le dit clairement la constitution 5 : « Partout, en effet, notre mission est d'aller d'abord vers ceux dont la condition réclame à grands cris une espérance et un salut que seul le Christ peut apporter en plénitude. Ce sont les pauvres aux multiples visages : nous leur donnons la préférence. » (C 5)

Eugène nous montre le chemin dans le premier sermon consigné dont nous disposons après son ordination presbytérale. Prêchant durant le carême 1813 à des gens aux marges de la société d'Aix-en-Provence -

les domestiques, travailleurs indigents, mendiants –, il les invita à reconnaître leur dignité dans la souffrance, la mort et la résurrection de Jésus : « Que vos yeux percent, une fois, les haillons qui vous couvrent. Il est au-dedans de vous une âme immortelle, faite à l'image de Dieu, qu'elle est destinée de posséder un jour ; une âme rachetée au prix du sang de Jésus-Christ, plus précieuse devant Dieu que toutes les richesses de la terre, que tous les royaumes du monde ; une âme dont il est plus jaloux que du gouvernement de l'univers entier... Chrétiens ! Connaissez donc votre dignité. »

En choisissant pour sa visée missionnaire les mots par lesquels Jésus inaugura son propre ministère, Eugène fit de sa vie une incarnation vivante de ces mots : « Il m'a envoyé pour apporter la Bonne Nouvelle aux pauvres... » En 1816, Il en invita d'autres à se joindre à lui, et c'est ainsi que naquirent les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, afin de prendre part à cette vision missionnaire bien particulière.

Marie, notre mère et notre modèle, nous a accompagnés au long de toute notre histoire. « C'est dans une grande intimité avec elle, Mère de miséricorde, qu'ils vivront leurs souffrances et leurs joies de missionnaires. » (C 10) Sa simplicité nous inspire encore aujourd'hui d'être pauvres avec les pauvres, et à être « témoins de la justice et de la sainteté de Dieu » (C 9). Elle a soutenu notre foi, notre amour et notre espérance en son fils Jésus, ce qui permet de « prêcher le Christ et le Christ crucifié » (cf. 1 Co 2, 2 ; C 4).

Tout au long de l'histoire de la Congrégation, comme celle de l'Église, le message d'égalité, de justice et d'amour, a été proclamé au nom de l'Évangile de Jésus Christ. Et depuis le Synode des évêques de 1971 et son document *Justitia in mundo – Justice dans le monde*, il est considéré comme une partie intégrante de l'évangélisation. Nous, les Oblats, avons intégré cette vision dans l'édition de 1982 de nos Constitutions et Règles : « Le ministère pour la justice, la paix et l'intégrité de la création fait partie intégrante de l'évangélisation. » (R 9a)

En plusieurs circonstances, les Oblats de Marie Immaculée ont manifesté leur intérêt pour la justice, la paix et l'intégrité de la création. Le Chapitre de 1986 a demandé aux Oblats de « témoigner de la Bonne

Nouvelle aux yeux du monde, susciter des actions capables de transformer les personnes et les sociétés, dénoncer tout ce qui fait obstacle à l'avènement du Royaume » (MAM, 14). Le Chapitre de 1992 a souligné dans son document *Témoins en communauté apostolique* que « la crédibilité de notre témoignage dépend pour une part de notre engagement pour la justice » (TCA, 21).

Durant 200 ans, les Oblats ont offert leurs vies afin de rejoindre ceux que les structures ecclésiales n'atteignent pas : « Toujours ils sont disposés à répondre aux besoins les plus urgents de l'Église par diverses formes de témoignages et de ministères, mais surtout par la proclamation de la Parole de Dieu, qui trouve son achèvement dans la célébration des sacrements et le service du prochain. » (C 7)

Témoigner et servir signifie toujours être « très proches des gens avec lesquels nous travaillons, (...) sans cesse attentifs à leurs aspirations et aux valeurs qu'ils portent en eux » (C 8). Et le contenu de notre prédication sera d'annoncer « la présence libératrice du Christ et le monde nouveau, né de sa résurrection » (C 9).

Notre prédication sera toujours centrée sur le message libérateur de la Croix avec pour mission prophétique « d'entendre et faire entendre la clameur des sans-voix » (C 9). Et notre Règle de vie nous redit qu'il s'agit là du « ministère pour la justice, la paix et l'intégrité de la création » et qu'il est « une part intégrante de l'évangélisation ».

Marie, la première des disciples de Jésus, en témoigne dans son chant prophétique véritable manifeste de la justice de Dieu : « Mon âme exalte le Seigneur, et mon esprit est rempli d'allégresse à cause de mon Dieu, mon Sauveur, parce qu'il a porté son regard sur son humble servante... »

Questions pour la réflexion

Concernant le fondement du ministère JPIC, comment décrirai-je mon besoin personnel à ce sujet et que suis-je disposé à faire à ce propos ?

Que pouvons-nous faire pour répondre à nos besoins dans le domaine des fondements du ministère JPIC et de la spiritualité oblate ?

CHAPITRE III

AGIR POUR LA JUSTICE, LA PAIX ET L'INTÉGRITÉ DE LA CRÉATION

1. Motivés par une vision religieuse missionnaire

À l'instar des autres ministères, c'est en tant que Missionnaires Oblats de Marie Immaculée que nous agissons dans notre ministère JPIC, c'est-à-dire comme religieux missionnaires. Nous sommes appelés à témoigner en ce monde comme personnes consacrées vivant en communautés apostoliques. En tant que personnes consacrées, nous agissons animés d'une motivation et d'un projet religieux : la venue du Règne de Dieu. Et comme membres de communautés apostoliques, nous faisons le choix de travailler en équipe plutôt qu'individuellement. « Tout est lié, et, comme êtres humains, nous sommes tous unis comme des frères et des sœurs dans un merveilleux pèlerinage, entrelacés par l'amour que Dieu porte à chacune de ses créatures et qui nous unit aussi, avec une tendre affection, à frère soleil, à sœur lune, à sœur rivière et à mère terre. » (LS, 92)

L'attention aux questions de justice, de paix et d'intégrité de la création est une dimension commune à tous les ministères. Elle doit être intégrée et présente dans notre prédication, notre catéchèse, nos célébrations sacramentelles, notre présence aux gens, notre solidarité dans la compassion, notre manière de vivre, personnellement et communautairement. Cette attention doit toucher tout un chacun dans sa vie quotidienne et sa mission. Quelques Oblats toutefois sont appelés à accompagner leurs frères dans ce champ important d'apostolat ; ils exercent alors un ministère particulier en étant présent là « où se prennent les décisions qui affectent l'avenir du monde des pauvres ». Mais « quel que soit leur travail, les Oblats collaboreront, selon leur vocation, par tous les moyens conformes à l'Évangile, à la transformation de tout ce qui est cause d'oppression et de pauvreté » (R 9a).

En outre, comme Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, notre contribution ne se limite pas uniquement à faire quelque chose ; c'est aussi un style de vie et de témoignage. Notre vœu de chasteté « nous aide à maîtriser la tendance aux relations égoïstes et nous apporte la

liberté d'aimer tous les hommes » (C 15). Par notre vœu d'obéissance, « nous contestons l'esprit de domination et nous voulons témoigner de ce monde nouveau dans lequel les hommes se reconnaissent en étroite dépendance les uns des autres » (C 25), en une commune soumission à la volonté de Dieu. Par notre vœu de pauvreté, nous nous engageons à vivre une vie simple, en solidarité avec les millions de pauvres et de marginalisés. « La sobriété, qui est vécue avec liberté et de manière consciente, est libératrice. Ce n'est pas moins de vie, ce n'est pas une basse intensité de vie mais tout le contraire. » (LS, 223)

2. Les liens entre la justice et l'évangélisation

Comme nous l'avons déjà noté, notre monde d'aujourd'hui est traversé par de nombreuses injustices qui empêchent une grande partie de l'humanité d'édifier et de jouir d'un monde juste et fraternel. Les statistiques sont alarmantes et montrent d'énormes inégalités dans l'accès aux ressources naturelles (cf. LS, 90). C'est en se mettant à l'écoute de la Parole de Dieu afin de mieux discerner le plan divin de salut que l'on prend conscience de ce que la personne de Jésus Christ et la force libératrice de l'Évangile peuvent apporter comme changement

L'évangélisation comporte un appel à la conversion, un appel à se détourner du péché, à aimer Dieu et le prochain. À l'Église incombe la responsabilité de témoigner à la face du monde de l'exigence d'amour et de justice portée par le message évangélique. En ce sens, l'Église a le devoir d'agir en faveur de la justice et de participer à la transformation du monde. Il existe donc un lien essentiel entre justice et évangélisation comme l'a clairement indiqué le Synode des évêques de 1971 : la justice est une dimension constitutive de la proclamation de l'Évangile. De même le Pape Bienheureux Paul VI était-il très clair sur ce point : « il est impossible d'accepter " que l'œuvre d'évangélisation puisse ou doive négliger les questions extrêmement graves, tellement agitées aujourd'hui, concernant la justice, la libération, le développement et la paix dans le monde. » (EN, 31)

L'évangélisation n'a donc pas pour seul but la conversion individuelle ; elle cherche aussi à changer les structures injustes, les « structures de péché » comme les désignait St Jean-Paul II : « La priorité reconnue à la liberté et à la conversion du cœur n'élimine nullement la nécessité d'un changement des structures injustes. Il est donc pleinement légitime que ceux qui souffrent de l'oppression de la part des détenteurs de la richesse ou du pouvoir politique agissent, par des moyens moralement licites, pour obtenir des structures et des institutions dans lesquelles leurs droits soient vraiment respectés... Il faut donc œuvrer à la fois pour la conversion des cœurs et l'amélioration des structures. » (LC, 75) Et il y a urgence lorsque « les capacités sociales qui ont permis un mode de vie ayant donné, pendant longtemps, une identité culturelle ainsi qu'un sens de l'existence et de la cohabitation » (LS, 145) sont endommagées. S'il est utopique de chercher à faire advenir un monde meilleur uniquement par la conversion des cœurs sans travailler à la transformation des structures injustes, espérer changer les structures sans la conversion des cœurs relève de l'illusion matérialiste. Les deux sont nécessaires pour promouvoir la justice, la paix et l'intégrité de la création.

3. Un outil pour l'action : l'analyse sociale

De nos jours, les gens sont submergés d'informations par les médias. Ils sont aussi quotidiennement confrontés à toutes sortes de problèmes à résoudre. Si nous voulons que toutes ces informations fassent sens et être pertinents en même temps qu'efficaces face à ces problèmes, nous devons chercher à comprendre la société où nous vivons, l'analyser et discerner quelles forces y sont à l'œuvre et quelles sont les causes des problèmes que nous affrontons (cf. LS 135). Nous devons découvrir les réseaux qui sont au cœur de notre vie de chaque jour, réseaux de pouvoir, de personnes, de groupes en action, et les transformer en « un réseau de communion et d'appartenance. De cette façon, n'importe quel endroit cesse d'être un enfer et devient le cadre d'une vie digne » (LS, 148).

Cette analyse des causes s'appelle « l'analyse sociale ». Elle aide à s'attaquer aux racines des maux sociaux. Sans une conscience claire des causes, nous en restons à ne traiter que des symptômes. Vatican II l'a

souligné : « Que disparaissent les causes des maux et pas seulement leurs effets. » (AA, 8 ; cf. LS, 141) !

Il existe plusieurs modèles d'*analyse sociale*. Comme religieux missionnaires, nous sommes avant tout intéressés par les modèles chrétiens. Nous indiquons ici trois modèles : 1) La révision de vie ; 2) le cycle pastoral ; 3) l'analyse missionnaire.

a. La révision de vie

Ce modèle suit strictement la dynamique du « VOIR-JUGER-AGIR ». Il prend comme point de départ une expérience de vie bien précise, ou une situation concrète vécue par un groupe ou une personne. Il décrit les faits et analyse la situation. Il diffuse la lumière de la Parole de Dieu dans cette réalité la replaçant ainsi dans l'histoire du salut. Ce modèle en appelle à la méditation et la prière, et conduit à la conversion. L'action suit alors, vue comme une mission dans l'aujourd'hui du monde.

VOIR

Objectifs :

- Rassembler un maximum d'informations,
- Creuser l'expérience et la situer dans un contexte plus vaste.

Rassembler les informations :

- 1) Décrire l'événement, l'expérience en détail : De quoi parlons-nous ? Quels sont les faits ?
- 2) Quelles sont les personnes impliquées ? Que font-elles ? Que disent-elles ? A quels types de pensée ou de valeurs font-elles référence ? Quels sortes d'intérêts défendent-elles ?
- 3) Comme cet événement s'est-il produit ? Ses différentes étapes ? Quels types de forces sont-ils en jeu ? Qui sont les alliés/adjuvants et qui sont les ennemis/opposants ?
- 4) Pour les membres du groupe : Quels obstacles avons-nous trouvés ? Avons-nous commis des erreurs dans la stratégie ? Quelles leçons tirons-nous de cette expérience ?

Creuser l'expérience et la situer dans un contexte plus vaste :

Ce que révèle cette expérience ou cette situation sociale :

- Concernant le fonctionnement de la société,
- Concernant les possibilités d'action dans les lieux d'influence et sur les forces qui structure la société.

JUGER

C'est le temps

- d'écouter la PAROLE
- de la CONVERSION
- de la PRIÈRE

Objectifs :

- D'accueillir par Parole de Dieu,
- De changer notre façon de voir les choses et de purifier nos motivations,
- De méditer et prier sur l'expérience donnée et les appels qu'elle contient.

Accueillir la Parole de Dieu :

- Aller plus loin qu'un simple partage superficiel sur l'expérience donnée ou la situation en lien avec un quelconque texte biblique.
- Le but est de situer cet engagement précis dans la totalité de l'histoire du salut afin de découvrir la valeur et la grandeur de nos responsabilités à son égard. Ceci s'effectue par la méditation de textes bibliques ou, éventuellement, en se référant aux lectures liturgiques de l'année en cours.

Changer notre vision des choses et purifier nos motivations :

- Quelles sont les réactions « idolâtres », les idéologies, qui se sont glissés dans notre analyse ? Les désirs de construire notre propre gloire ? La recherche de pouvoir, de revanche ?

Méditer et prier sur les « appels » contenus dans cette expérience :

Où le Seigneur m'envoie-t-il ? Quelle est notre mission ?

- Pour que le nom de Dieu soit sanctifié
- Pour que la volonté de Dieu soit faite
- Pour que le règne de Dieu arrive

AGIR

C'est le moment de mettre sur pied une stratégie :

- Qu'allons-nous faire ?
- Quels objectifs voulons-nous atteindre ?
- Quelles personnes devons-nous rencontrer ?
- De quelle information, quels faits, avons-nous besoin ?
- Quel plan d'action allons-nous dresser ?
- Quel sera le rôle de chacun ?

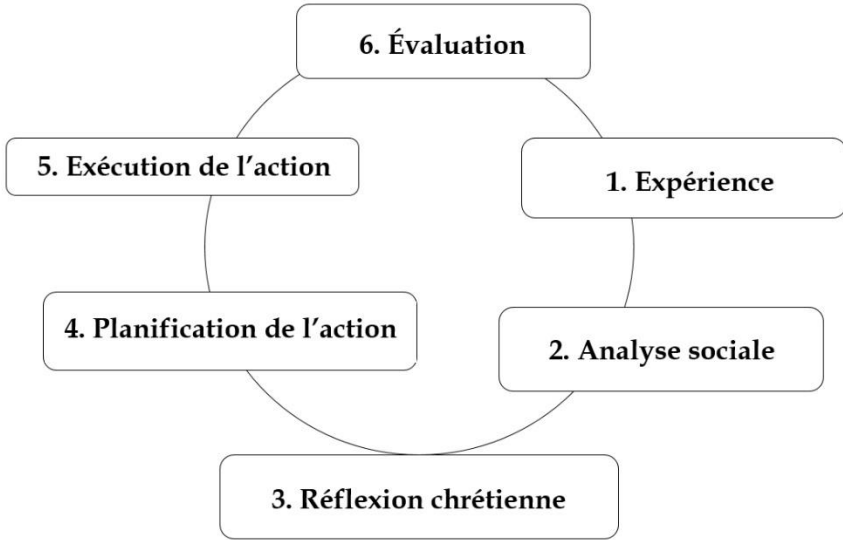
Finir par une **prière** au Seigneur qui nous envoie en **mission**

*Ce modèle est basé sur l'expérience
et sa description par le P. Jean-Pierre Caloz OMI*

b. Le cycle pastoral

Il s'agit d'une analyse en 6 étapes pour une réflexion et une action. Une évaluation de l'action qui a été menée nous fait à nouveau réfléchir sur nos expériences à la lumière de l'action entreprise. Aller plus loin en identifiant les problèmes perçus après l'action permet d'une manière ou d'autre de laisser naître une nouvelle réalité. De cette façon, le cycle repart tout en approfondissant l'analyse et rendant l'action plus pertinente et plus efficace. Grâce à sa dynamique de continuité, cette méthode est aussi appelée « spirale pastorale ».

Lors de la **première étape**, nous réfléchissons sur notre expérience, nous efforçant d'identifier les problèmes. Ceci est habituellement assez simple même si les différents participants peuvent bien sûr identifier divers problèmes. Après avoir identifié plusieurs problèmes vient le choix concerté des participants pour traiter un seul problème à la fois. On choisit un problème parmi ceux les plus ressentis comme importants par le groupe et qui n'est pas trop complexe. On recueille toute l'information possible concernant le problème choisi : Prêter attention à l'histoire - Quand cela a-t-il commencé et quand en avons-nous pris conscience ? Est-il partie prenante de notre culture ? Est-ce une tradition ?



La **deuxième étape** est consacrée à la véritable analyse sociale, c'est-à-dire l'analyse des causes. C'est sûrement l'étape la plus importante du processus encore que nombre de personnes sont tentées de sauter cette étape et passer directement à la planification de l'action. Parfois, les causes paraissent tout à fait évidentes, mais il peut être quelque fois difficile de mettre au jour les véritables causes. Quelques conseils : Ne pas se hâter et creuser plus profond ; toujours poser la question du « pourquoi »... Voir ci-dessous quelques types de questions pouvant être utiles :

a) Questions concernant les structures culturelles :

Ici sont examinés les champs suivants : l'éducation, les médias de masse, les activités culturelles et religieuses. Et l'on se demande :

- Quel en est leur contenu ?
- Qui les contrôle ?
- Quelle est leur influence ?
- Quelles valeurs transmettent-ils/elles ?

b) Questions concernant les structures sociales :

Sont examinés ici les normes et statuts sociaux.

- À qui va l'appui des gens et à qui sont-ils fidèles dans cette situation ?
- Comment cela se passe-t-il ?
- Qui perd la confiance et la fidélité des gens ?
- Qu'est-ce qui aide à changer la situation ? Et qu'est-ce qui n'aide pas ?

c) *Questions sur les structures économiques :*

- Qui s'enrichit grâce à cette situation ?
- Comment ces personnes deviennent-elles riches ?
- Qui s'appauvrit à cause de cette situation ?
- Que font les personnes pour apporter un changement à cette situation ?

d) *Questions sur les structures politiques :*

- Qui accroît son pouvoir grâce à cette situation ?
- Comment ces personnes accroissent-elles leur pouvoir ?
- Qui perd du pouvoir dans cette situation ?
- Que font les personnes impliquées dans une telle situation ?

La **troisième étape** est le temps de la réflexion théologique. Nous nous demandons ce que Dieu a à dire à propos de notre problème. Comment la Bible, la Parole de Dieu, s'attaque à ce problème ? Qu'en disent les prophètes ? Qu'en a dit Jésus et qu'a-t-il fait ? Existente-ils des documents de l'Église qui pourraient nous éclairer ? Essayer d'imaginer que Dieu nous dirait s'il s'exprimait *ici et maintenant* sur une telle situation. En silence, nous écoutons Dieu parler à nos cœurs. Essayer de laisser de côté nos pensées et sentiments personnels, et écouter le Seigneur. Cet instant où nous nous retrouvons face à face avec l'exemple de Jésus est un moment de conversion.

Ensuite, le groupe partage ce qui a été accueilli dans le silence. Ceci peut être une expression ou un récit de la Bible, un texte tiré des documents de l'Église, un aspect de notre charisme ou un symbole de foi, un chant, un poème, une image, un drame, etc. Le groupe prie alors accueillir la lumière et la force d'accomplir ce que Dieu désire que soit fait concernant le problème traité.

La **quatrième étape** est celle de la planification d'une action pour s'attaquer à quelques-unes des causes déjà identifiées du problème concerné. Pour mettre au point une action, il faut s'attaquer aux causes sur lesquelles il est possible d'agir et il faut aussi identifier les possibilités d'une action efficace.

Une façon de travailler à cela consiste à échanger des idées en vue d'actions réalisables et concrètes. Puis, le groupe sélectionne une action qu'il planifie en détail : Qui fera quoi, quand, où et comment ? Il sera très utile de procéder à un jeu de rôle et mettre au point un éventuel plan de rechange.

Durant la **cinquième étape**, l'action est exécutée. Il nous arrive souvent de faire des plans qui ne débouchent sur aucune réalisation. C'est pourquoi nous insistons sur cette étape. Toute planification serait en effet inutile si elle ne conduit pas, d'une manière ou d'une autre, à l'action. Cette cinquième étape pourra certes demander du temps.

La **sixième étape** consiste à évaluer l'action entreprise et elle mène à une nouvelle réflexion sur notre expérience à la lumière de l'action déjà menée ; les problèmes sont à nouveau identifiés tels que nous les voyons maintenant que notre action a changé la réalité vécue ou qu'elle en a modifié notre perception.

Les questions suivantes pourront être utiles pour mener à bien cette étape d'évaluation :

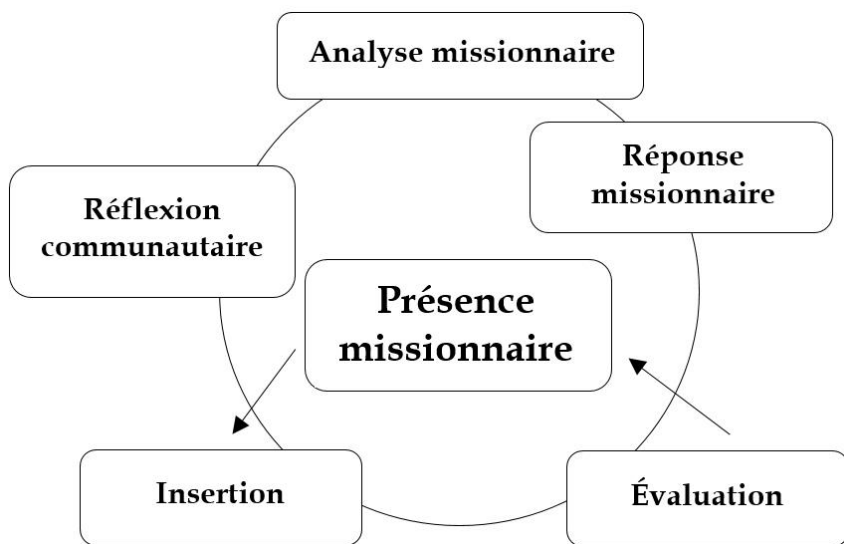
- Qu'est-ce qui a été fait et pour quel résultat ?
- Quels succès ? Quels échecs ?
- Quelles leçons retenons-nous pour l'avenir ?
- Que nous dit le Seigneur « ici et maintenant » ?
- Comment voyons-nous la situation actuellement ?
- Reprendre le cycle et prévoir une action ultérieure.

Ce modèle, légèrement adapté par le P. Daniel Corijn OMI, est tiré de : LUMKO INSTITUTE (Ed.), *Love Your Neighbour. Christian Social Analysis, South Africa, 1989*

c) L'analyse missionnaire

Nous avons ici une méthode d'analyse insérée dans un vaste ensemble de praxis missionnaire. Cette méthode est enracinée dans la réalité de notre présence missionnaire au sein de l'Église ; elle tente d'intégrer des éléments du cycle pastoral et du charisme oblat.

Par notre présence missionnaire nous nous efforçons d'entendre le besoin de salut des gens et à être une part de la réponse à ce besoin, avec une attention particulière envers les plus abandonnés et les groupes les moins touchés par l'Église (CC 1-5). Les deux phases essentielles de cette méthode appelée « analyse missionnaire » consistent en une réflexion communautaire et une planification missionnaire.



L'analyse sociale est meilleure lorsqu'elle est effectuée en groupe, en équipe ou en communauté. L'interaction des membres du groupe est un facteur important du processus.

Présence missionnaire

Notre présence missionnaire est celle qui intègre la dimension de la communauté apostolique oblate. C'est une base de valeur évidente ; elle a une structuration organique et offre une dynamique interactive.

Le Chapitre de 1992 fut très clair à ce sujet : « Notre vie commune n'existe donc pas d'abord pour elle-même, mais elle est chair pour la vie du monde. » (TCA, 8)

Insertion

Notre présence missionnaire comme « chair pour le monde » doit s'incarner. Ce doit être pour nous une expérience consciente d'insertion comme moyen d'être « très proches des gens » (C 8) afin de percevoir l'appel du Christ « à travers les besoins de salut des hommes » (C 1) et de « faire connaître aux plus délaissés le Christ et son Royaume » (C 5). C'est donc bien plus que d'habiter quelque part ou d'être assigné à un ministère. C'est *être en mission*.

Réflexion communautaire

La réflexion en équipe est un outil adéquat pour une communauté apostolique. Dans un tel processus, les membres fonctionnent comme un corps, comme un groupe d'individus pris dans un ensemble. C'est là un moyen de construire une présence missionnaire capable d'entrer en insertion et d'en partager l'expérience. Ce processus comporte un nombre d'étapes précises et requiert quelques attitudes spécifiques.

Analyse missionnaire

Effectuer une analyse missionnaire exige que les situations soient ciblées aussi objectivement que possible, que les facteurs et forces en jeu ainsi que les conséquences soient examinés, les corrélations et liens reconnus, les acteurs individuels/groupes/institutions identifiés. Pour nous, Oblats, un bon point de départ est d'être délibérément présents à toutes les personnes avec lesquelles nous nous trouvons. Si nous sommes dans une paroisse, nous devons la voir comme une fenêtre à travers laquelle nous apercevons la réalité vécue par les gens, et comme une porte qui nous permet de nous joindre à eux sur leur chemin comme porteurs de vie.

Notre analyse missionnaire commence par un regard porté sur la réalité locale : Qu'est-ce qui est vécu à ce niveau ? Qu'est-ce qui est ressenti ? Quelles sont les idées émergentes ? Quels appels sont perçus ? Quelles sont les attentes et les possibles réponses ?

Cette analyse doit ensuite s'élargir à un niveau plus global : Quel est le contexte de notre insertion ? Qu'est-ce qui a été expérimenté ? Quels sont les besoins de salut des gens ? Pourquoi de tels besoins se manifestent-ils ? Qui sont les plus abandonnés ? Pourquoi se trouvent-ils dans une telle situation ? Qui sont ceux qui sont le moins atteints par l'Église ? Pourquoi en est-il ainsi ? Où en est la mission ? Pourquoi une telle situation existe-t-elle ? Quelles sont les tensions et les changements éventuellement en cours ?

Après une réflexion suffisante sur les réalités locales et globales, les trois étapes suivantes pourront être accomplies et une déclaration sommaire préparée :

a. Se centrer sur la situation

Qu'est-ce qui est source de vie et qu'est-ce qui est mortifère pour les gens ? Il est important d'être concret et de porter attention aux connexions entre les éléments en jeu. Cette étape exige un dialogue avec toutes les personnes impliquées.

b. Identifier les problèmes

À quels problèmes avons-nous affaire ? Nous devons nommer les problèmes. Avons-nous affaire à un problème d'ordre social, culturel, économique, institutionnel, ecclésial ? Est-ce à un niveau local, national ou global ? S'agit-il de quelque chose qui a déjà été identifié par d'autres et quelle compréhension de la situation ont-ils ?

Examiner les facteurs en jeu

Quelles sont les causes ? Quelles sont les forces en présence derrière les causes ? Quels sont les liens entre les diverses causes ? Cette étape peut éventuellement demander de faire des recherches. Les gens travaillant dans diverses disciplines pourront être amenés à discuter de la situation.

Lorsque semble être arrivé le moment de rédiger un rapport sommaire, il est bon de mener une réflexion théologique et de regarder les questions qui émergent à la lumière de la foi. Deux défis se profilent alors. Le premier concerne le lien entre ces questions et notre foi chrétienne : Quelles réponses sommes-nous invités à donner en tant que

chrétiens ? Le second concerne le lien entre ces mêmes questions et le charisme oblat : Quelles réponses sommes-nous invités à donner comme missionnaires ? Ces considérations impactent notre propre évangélisation et notre conversion.

Réponse missionnaire

Notre réponse missionnaire consiste à planifier et mettre en œuvre notre action missionnaire.

Planifier la mission signifie choisir les moyens pour notre mission, faisant des choix pour l'avenir, donnant sens à chaque moment et aspect de notre activité. La première étape est d'être au clair sur la mission que nous désirons mener avec les gens sur place. Il y a le but à long terme, ce que nous espérons ; il y a aussi le court terme, ce que nous aimons. Tous deux doivent être poursuivis dans la foi. En outre, nous devons affronter le défi d'acquérir les compétences nécessaires en relation avec la mise en œuvre du processus et l'accès aux ressources utiles au projet.

La mise en œuvre implique le choix de stratégies réalisables. Le plan d'ensemble doit se diviser en quelques projets spécifiques comportant des lignes d'action concrètes : Quoi, qui, où, comment, à quel coût et quand sont des questions incontournables qui doivent être traitées pour chaque projet. Des facteurs supplémentaires comme la responsabilité des meneurs, les moyens fiables et des modes de collaboration, doivent être pris en compte durant cette étape.

Évaluation

L'évaluation demande une révision honnête et permanente de notre présence et de notre activité missionnaire. Notre présence est-elle authentique et notre activité efficace ? Il ne s'agit pas d'une simple révision technique. Cette évaluation doit considérer des éléments tels que l'impact direct ou indirect de notre présence et de ce que nous faisons. Quelles sont les personnes et les structures qui ont été touchées ? Quelle collaboration a-t-elle été encouragée ? Quel a été l'impact de tout ceci sur la communauté oblate locale ? Vivons-nous notre charisme d'une manière attirante pour d'autres ? Les laïcs associés ont-ils été intégrés à notre démarche ? Est-ce que nous atteignons les jeunes ?

Une grille concernant les nouveaux appels provenant des récents Chapitres généraux pourra être utile à ce stade.

[Ce modèle a été préparé par le père Ronald Carignan, OMI]

Questions pour la réflexion

Quels sont les éléments de JPIC qui entrent dans ma vision religieuse missionnaire ?

Quels liens je découvre entre Justice et Évangélisation dans ma vie quotidienne ?

Face aux problèmes relevant de JPIC, quels sont les outils d'analyse sociale que je connais déjà ?

CHAPITRE IV

LA DIMENSION JPIC DANS LA FORMATION

La formation oblate « vise à la croissance intégrale de la personne. Elle se poursuit toute la vie... Elle implique une conversion constante à l'Évangile » (C 47). Cet appel à la conversion, au renouveau et à la croissance intégrale ne se limite pas à la formation première mais concerne encore plus la formation continue car « la vie même et l'avenir de notre Congrégation, et le succès de notre mission, dépendent pour une bonne part du souci que nous avons de notre propre renouvellement » (NGFO, 266). La constitution 69 nous rappelle que la formation continue aide chaque Oblat à examiner comment il fait l'unité entre sa vie et sa mission à toutes les étapes de son développement. Le programme de formation doit prendre en compte les cinq piliers de la formation oblate pour le bien de toute la personne : la dimension spirituelle, humaine, communautaire, intellectuelle et pastorale/missionnaire, et le tout dans la lumière de notre charisme.

Dans sa lettre apostolique aux consacrés, le Pape François lance un appel : « J'attends que « vous réveilliez le monde », parce que la note qui caractérise la vie consacrée est la prophétie... « La radicalité évangélique ne revient pas seulement aux religieux : elle est demandée à tous. Mais les religieux suivent le Seigneur d'une manière spéciale, de manière prophétique ». Voilà la priorité qui est à présent réclamée : « être des prophètes qui témoignent comment Jésus a vécu sur cette terre... Jamais un religieux ne doit renoncer à la prophétie. » (LAC, 2)

Ceci exige que, de nos jours, la formation soit dirigée vers l'évangélisation dans le sens plénier du terme, c'est-à-dire une évangélisation au sein de laquelle le ministère pour la justice, la paix et l'intégrité de la création soit reconnu comme une partie intégrante (cf. R 9a).

Dans ce contexte, un certain nombre d'éléments apparaissent indispensables à une formation intégrée des Oblats comme missionnaires dans le monde d'aujourd'hui.

1. Une attitude de profond respect pour chaque personne humaine

On parle beaucoup de nos jours des droits de l'homme et qu'il incombe aux gouvernements de respecter ces droits fondamentaux. Mais c'est aussi le devoir de chaque individu et de tous les groupes dans la société. Et c'est sûrement aussi le devoir de l'Église qui comprend mieux aujourd'hui que par le passé que la défense des droits de l'homme et le soin de l'environnement est un aspect fondamental de la vie humaine et chrétienne.

Un profond respect pour la personne humaine et le soin de l'environnement constitue l'attitude fondamentale qui doit être inculquée et développée durant toute la formation. Il est primordial que, durant leur formation première et la formation continue, les Oblats deviennent conscients et développent en eux-mêmes cette attitude fondamentale de respect envers toute la création sauvée en Jésus le Sauveur. Dans son encyclique *Laudato si'*, le Pape François souligne « qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres » (LS, 49). Ceci demande de chaque communauté qu'elle inclue le respect et le soin de l'environnement comme une part intégrale de sa vie communautaire et de sa mission.

2. Une attitude d'amour envers les pauvres

Une seconde attitude doit être aussi développée tout au long de la formation oblate : l'amour des pauvres. La mission oblate est d'évangéliser « les plus abandonnés... les pauvres aux multiples visages » (C 5). La formation oblate doit donc encourager un amour missionnaire envers les pauvres. Il est essentiel que soit communiqué une compréhension et une bonne appréciation de la mission propre à Jésus telle que lui-même l'a décrite dans la synagogue de Nazareth (cf. Lc 4, 16-30) et vécue jusqu'à sa mort en croix. La formation oblate communiquera aussi une intelligence et une bonne estimation de la mission envers les pauvres comme l'a vécue St Eugène de Mazenod et ses premiers compagnons.

L'amour pour les pauvres est l'une des raisons pour laquelle nous prononçons notre vœu de pauvreté. Le Chapitre général de 1986 a insisté sur ce point : « Nous choisissons d'être pauvres afin d'entrer plus parfaitement en communion avec Jésus et les pauvres (C 20). Nous voulons être proches d'eux pour partager ce qu'ils ont et ce que nous avons... » (MAM, 16). « Nous avons besoin de renforcer la conscience que nous sommes une seule famille humaine. » (LS, 52)

Notre amour des pauvres exige donc de nous une réelle solidarité avec eux, ce qui nous permettra d'être évangélisés par eux. Dans le document *Missionnaires dans l'aujourd'hui du monde*, il est dit que nous, les Oblats, voulons être proches des pauvres « pour apprendre à regarder l'Église et le monde de leur point de vue et de les voir eux-mêmes à travers le regard du Sauveur crucifié » (MAM, 16). Une authentique solidarité avec les pauvres n'est pas spontanée ; il faut l'apprendre et l'accepter.

« Beaucoup de pauvres vivent dans des endroits particulièrement affectés par des phénomènes liés au réchauffement, et leurs moyens de subsistance dépendent fortement des réserves naturelles et des services de l'écosystème, comme l'agriculture, la pêche et les ressources forestières. Ils n'ont pas d'autres activités financières ni d'autres ressources qui leur permettent de s'adapter aux impacts climatiques, ni de faire face à des situations catastrophiques, et ils ont peu d'accès aux services sociaux et à la protection... Le manque de réactions face à ces drames de nos frères et sœurs est un signe de la perte de ce sens de responsabilité à l'égard de nos semblables, sur lequel se fonde toute société civile. » (LS, 25)

Si nous aimons véritablement les pauvres, notre style de vie en sera sûrement influencé : nous vivrons plus simplement et rendrons témoignage au détachement évangélique. Il se peut cependant qu'en devenant religieux ou prêtres, nous jouissions d'une promotion sociale. Nous sommes alors tentés de vivre comme les riches et utilisant l'argent comme si nous disposions de ressources illimitées. Le Chapitre général de 1992 a recommandé une formation plus forte sur le plan des finances : « Qu'on éduque les Oblats en formation à prendre soin des biens à leur disposition et à les partager, ainsi qu'à utiliser

l'argent de façon avisée. » (TCA, 26) Notre manière de vivre doit exprimer clairement notre amour pour les pauvres.

3. Être avec les pauvres

Avoir un profond respect de chaque personne humaine n'est pas suffisant et il n'est suffisant non plus d'aimer les pauvres. Les Oblats en formation ont besoin de faire l'expérience de la vie avec les pauvres, de vivre en situation de marginalisation et d'injustice. Une des stratégies rendant possible cette expérience est « l'immersion » en milieu de pauvreté. Le Chapitre de 1986 avait déjà déclaré : « Nous encourageons les Oblats à établir leurs communautés dans les quartiers pauvres. » (MAM, 25) et encore : « Nos maisons de formation seront situées, autant que possible, en milieu pauvre et seront caractérisées par un style de vie simple. » (MAM, 160). L'immersion en milieux pauvres est un élément de formation très frappant en Amérique latine. Certes, la formation demeure le but mais l'immersion parmi les pauvres est le contexte dans lequel a lieu cette formation. Ceci encourage à un style de vie simple, à une solidarité active avec les pauvres, à prendre part à leurs combats pour la justice, à découvrir la valeur du travail et de l'argent.

La présence aux pauvres peut être vécue à travers des expériences pastorales et missionnaires en milieux de pauvreté. L'initiation pastorale et missionnaire est devenue une partie intégrale de nos programmes de formation et de plus en plus d'expériences de ce type se déroulent en milieux pauvres. Elles peuvent être très profitables quand le jeune Oblat est aidé dans ses expériences grâce à une supervision, un accompagnement, une évaluation et une intégration spécifiques.

4. La formation oblate

Ce livret *Compagnon de Mission OMI JPIC* se veut être une aide pour les formateurs et les candidats dans l'accomplissement des tâches missionnaires faisant partie de la formation oblate. C'est là aussi un aspect important de la formation concernant nos collaborateurs laïcs en mission (cf. R 37a ; R 49d). Les Normes générales de la formation

offrent des méthodes et des programmes pouvant guider les Unités oblates dans la mise en place de leurs propres programmes de formation. On trouvera cette documentation dans les Normes générales de la formation oblate au numéro 397 intitulé « Justice, paix et intégrité de la création (JPIC) ». En voici ci-dessous une synthèse :

a. *Justice, paix et intégrité de la création, le programme (NGFO, 13.7, 397)*

La formation est la préparation aux tâches de la Mission. La justice, la paix et l'intégrité de la création constituent une partie non-négociable du ministère de chaque Oblat. Nos Constitutions et Règles l'affirment : « Le ministère auprès des pauvres ou des minorités exige (...) la compréhension de leur situation socio-économique et la connaissance de l'enseignement social de l'Église. » (R 69b). Et à chaque Oblat est demandé de vérifier à toutes les étapes de son développement « comment se réalise l'unité entre sa vie et sa mission » (C 69). (cf. La dimension sociale de l'évangélisation : EG, 176-258 ; L'enseignement de l'Église sur les questions sociales : EG, 182).

b. *Prénoviciat – Rencontrer la pauvreté, réfléchir sur les causes de l'injustice*

Durant les sessions « Viens et vois » ou au prénoviciat, les candidats devraient être mis en face de situations de pauvreté et d'injustice : par la prière et la réflexion ; en se posant la question du “pourquoi” face aux sans-logis, aux jeunes accrocs, aux chômeurs, aux immigrants, face à la pollution. C'est un bon endroit pour se familiariser avec les Oblats qui travaillent parmi les pauvres et de commencer à lire les signes des temps.

c. *Noviciat – L'étude systématique de la spiritualité oblate aide le novice à intégrer sa propre expérience pastorale et à devenir un vrai disciple du Christ*

Les Constitutions et Règles, les Chapitres, l'histoire des Oblats sont tous imprégnés de l'inspiration et des témoignages de notre option préférentielle pour les pauvres. Une étude spéciale des thèmes évangéliques en lien avec JPIC constituera la base de notre compréhension de la mission avec ceux qui vivent dans la pauvreté.

On découvre le besoin d'approfondir un style de vie personnel et communautaire qui soit cohérent avec notre mission avec les pauvres. Vivre dans une relation vraie entre nous, avec tout le monde et avec toute la création, d'une manière durable et respectueuse est un des défis majeurs auquel nous faisons face aujourd'hui. Pour cela, nous avons besoin d'une spiritualité profonde et intégrée.

d. *Postnoviciat* – *Intégrer la vie personnelle, émotionnelle, intellectuelle, spirituelle et notre praxis pastorale en communauté*

C'est pour chaque Oblat un moment privilégié pour étudier de façon plus approfondie des domaines tels que : l'Exode et les Prophètes, l'enseignement social de l'Église, les Droits de l'homme, les activités liées à la non-violence, la résolution des conflits, le changement climatique, les flux migratoires, etc.

Le partage des expériences, la réflexion théologique et la prière aideront les Oblats à réaliser que les idées et les paroles ne suffisent pas mais que le cœur doit être lui aussi engagé. JPIC ne peut pas être imposé à quiconque, il doit émerger de l'intérieur de la personne, de son souci et de son amour pour les pauvres, les marginalisés et les opprimés. Les week-ends et les expériences pastorales d'été, l'année de stage, l'internat, sont des occasions de mettre en œuvre et d'approfondir l'expérience et la connaissance du ministère de JPIC. Tout ceci renforcé par l'enseignement de *Gaudium et spes* du concile Vatican II et plus récemment de l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* du Pape François. Notre modèle est ici Jésus Christ présent aux pauvres qu'il a accueillis et défendus. Tout ceci demande une vie spirituelle profonde vécue dans la proximité avec les pauvres.

e. *Formation continue* – *De l'indifférence à une nouvelle mentalité*

Les cinq premières années de ministère sont critiques pour passer de l'ignorance et de l'indifférence à une nouvelle mentalité et un engagement envers les pauvres d'aujourd'hui.

Cela se passe quand la conversion du cœur (compassion) mène à la conversion des pieds qui débouchera sur la conversion des « yeux » (voir), de la « tête » (attitudes), encourageant ensuite la « langue » (parler) et les « mains » (agir).

Une fois que cette conversion s'installe, on se trouve face à une immense toile sans savoir comment et par où commencer. Les structures apparaîtront tellement complexes qu'elles sembleront inchangeables. C'est ici qu'il s'agit d'élargir le discernement, de rechercher des alliances et des moyens d'agir en solidarité avec les pauvres et les gens de bonne volonté, précisant ensemble les outils d'analyse et la direction pour l'action.

L'analyse devrait conduire à élaborer un jugement et à prendre une décision à la lumière de l'Évangile, en communion avec l'Église et la communauté. Ce ne sont pas des décisions faites une fois pour toutes, ce sont des étapes, des actions qu'il faut révéifier et modifier constamment. Discerner notre style de vie est un effort qui dure toute la vie ; promouvoir un développement durable, favoriser une écologie naturelle qui soit spirituelle et sociale ; développer une économie de l'usage de nos biens en solidarité avec les pauvres.

Mais le cœur doit rester libre : celui qui travaille pour JPIC ne porte pas toutes les injustices du monde sur ses épaules. Dieu a un plan directeur, un dessein de salut en développement. Il faut « dénoncer le mal » mais jamais aux dépens des autres car nous sommes tous aimés de Dieu. Et l'on ne devient crédible que si l'on est prêt à « renoncer » en son for intérieur à ce qui n'est pas juste et vrai. Travailler pour JPIC demande une intégrité personnelle, une grande humilité, des motifs désintéressés, des objectifs déterminés et une grande foi, « prêts à sacrifier leur vie, s'il en était besoin » (Préface). Pour travailler à JPIC, il faut une spiritualité profonde, être un contemplatif.

f. Suggestions concrètes pour toutes les phases de la formation

- Élaborer une approche interdisciplinaire avec les représentants des divers Comités généraux (formation, JPIC, finances, Frères) (voir R 49e) ;
- Planifier tout le processus de la formation de manière intégrée ;
- Des efforts conjoints pour éveiller la conscience et développer des programmes d'animation à chaque niveau de la formation et dans la vie personnelle ainsi que communautaire des Oblats ;
- Planifier et évaluer des programmes et des projets ;

- Offrir une formation systémique et nous engager selon les valeurs et la spiritualité qui doivent nous accompagner à tous les niveaux de la formation et de nos vies ;
- Répondre de façon concrète aux défis du monde dans lequel nous vivons en suivant notre charisme et notre spiritualité ;
- Voir comment JPIC peut devenir une composante indispensable du travail d'évangélisation pour la majorité des Oblats : paroisses, formation, etc. ;
- Rechercher, appeler et préparer des Oblats à des ministères spécialisés par des forums, des cours, des conférences, de séminaires, programmes de bourses et programmes académiques comme sciences politiques, relations internationales, résolution des conflits, paix, droit international, droits de l'homme et développement.

Le *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* (CDSE) est un instrument excellent pour la formation et le ministère JPIC. Il doit être intégré à notre programme de formation oblate. Le Pape François a encore étendue l'enseignement social de l'Église avec ses Lettres *Evangelii gaudium* et *Laudato Si'* mises au cœur de l'évangélisation.

5. L'analyse sociale

Pour pouvoir appliquer l'enseignement social de l'Église à une situation concrète il est indispensable d'en avoir une connaissance minutieuse. L'analyse sociale est un outil utile pour bien saisir les tenants et les aboutissants d'une situation tant locale qu'universelle. Elle ouvre nos yeux au *pourquoi* des choses et des réalités. Elle nous fait prendre conscience que certaines personnes travaillent au changement des structures injustes, des gens qui se sentent responsables d'œuvrer pour un monde meilleur grâce à la mise en commun et au partage des ressources existantes.

L'expérience nous enseigne que nous ne pouvons pas présumer que lorsqu'ils entrent au séminaire ou au noviciat, les jeunes séminaristes ont déjà une connaissance approfondie de la situation sociale, écono-

mique et politique de leur pays et du monde. Ils vont devoir apprendre peu à peu comment fonctionne la société ; et ils doivent être aidés dans cet apprentissage par des spécialistes en ces domaines. Se familiarisant avec les instruments de l'analyse sociale, ils comprendront mieux comment se construit et se maintient la structure de pouvoir social, économique et politique d'une société. Il existe plusieurs modèles d'analyse sociale et chacune a sa valeur. Pour les chrétiens, il est important de vérifier notre analyse en nous demandant quel peut être le plan de Dieu pour une société. Durant leurs années de formation, les jeunes séminaristes doivent se familiariser avec diverses formes d'analyse sociale chrétienne.

Il est particulièrement important qu'au cours de leur préparation académique à leur vie religieuse et pastorale, l'enseignement social de l'Église soit inclus dans le curriculum ordinaire des études. S'il ne l'est pas, les responsables de la formation feront en sorte de trouver d'autres moyens d'assurer une bonne préparation dans ce domaine.

Questions pour la réflexion

Connaissez-vous les expériences JPIC qui se vivent dans les maisons de formation de votre Unité ?

Qu'avez-vous lu ou étudié tout récemment sur JPIC ?

CHAPITRE V UN PROGRAMME D'ANIMATION

Agir pour la justice, la paix et l'intégrité de la création est aujourd'hui plus que jamais requise comme faisant partie intégrante de la mission d'évangélisation de l'Église et notre charisme oblat. Il ne fait aucun doute que de nombreux Oblats sont déjà engagés dans des actions JPIC sans peut-être les décrire comme telles. Nous ne pouvons qu'encourager ces Oblats à persévérer dans cette ligne. Le programme esquissé dans ce chapitre veut apporter une aide, d'une manière un peu plus systématique, à l'animation de la Congrégation concernant le ministère pour la justice, la paix et l'intégrité de la création (JPIC), le but de cette animation étant d'atteindre le niveau local, là où le ministère JPIC est exercé au nom de la communauté.

1. Les objectifs

a. Les objectifs au plan des intentions et buts recherchés

- i. Que les Oblats et leurs collaborateurs aient une vue d'ensemble et en même temps une connaissance plus approfondie de l'enseignement social de l'Église ;
- ii. Que le ministère JPIC soit de plus en plus intégré à toute forme de pastorale oblate et qu'il fasse véritablement partie intégrante de notre identité missionnaire, en conformité avec les exigences de notre charisme ;
- iii. Que les Oblats et leurs collaborateurs soient de fait engagés dans les réseaux qui agissent de manière non-violente afin de promouvoir plus de justice par une transformation des structures tant au niveau local que national et international.

b. Les objectifs au niveau de la formation

Que les Oblats et leurs collaborateurs soient rendus capables de...

- i. Regarder le monde
 1. Avec le regard plein de compassion de Jésus ;
 2. Avec les yeux de quelqu'un qui lit la réalité de façon critique (l'analyse sociale).

- ii. Comprendre le lien existant entre évangélisation et justice ;
- iii. Comprendre le lien existant entre structures et injustice ;
- iv. Comprendre le ministère JPIC comme l'un des éléments constitutifs de notre charisme oblat.

c. Les objectifs au plan de l'action

- i. Que chaque Oblat agisse individuellement en conformité avec les principes mentionnés susnommés ;
- ii. Que les communautés oblates tiennent compte de ces principes lorsqu'elles élaborent leur projet missionnaire ;
- iii. Que chaque Province, Délégation et Mission établisse une Commission JPIC ;
- iv. Que chaque Région oblate constitue son propre réseau JPIC ;
- v. Qu'un réseau JPIC soit opérationnel au niveau de l'ensemble de la Congrégation.

Questions pour la réflexion

Êtes-vous d'accord avec les objectifs ?

Quel est l'objectif représentant le plus grand défi ?

En tant que communauté, comment pouvons-nous atteindre ces objectifs ?

2. L'animation en vue de l'action

Notre activité en faveur de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création prend sa source et sa force dans la dignité de la personne humaine comme dans l'espérance qu'apporte l'Évangile ; ces deux dimensions sont à percevoir à travers le prisme de notre charisme oblat.

a. Éléments de stratégie

- i. Avoir recours à plusieurs types d'activités : Information, conscientisation, prière, immersion, changement de style de vie, financement en lien avec les exigences de JPIC ;
- ii. Faire preuve de réalisme : entreprendre ce qui est faisable ;

- iii. Une action adaptée aux différents groupes à animer ;
- iv. Utiliser un langage compréhensible et à la saveur évangélique : ministère en termes de prendre soin des personnes en souffrance, ministère de compassion, de solidarité (locale et/ou internationale), rendre la vie plus pleinement humaine.

b. L'animation

i. Pour les Oblats déjà engagés dans le ministère JPIC

- 1. Les encourager à persévérer dans leur travail ;
- 2. Les inviter à intégrer de plus en plus la dimension du charisme oblat dans ce qu'ils entreprennent en faveur de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création ;
- 3. Les inviter à partager leur vision et leurs expériences avec d'autres Oblats éventuellement intéressés.

ii Pour les autres Oblats

- 1. Organiser des sessions au niveau de la Province ou d'un endroit où pourraient être abordés la théologie et la spiritualité qui sont à la base de tout engagement social ;
- 2. Insérer dans les Lettres/revues oblates des sujets/éléments concernant le ministère JPIC.

iii. Pour les Oblats en formation première

- 1. Que la doctrine sociale de l'Église soit minutieusement étudiée ;
- 2. Que des expériences concrètes du ministère JPIC soient intégrées dans les programmes de formation ;
- 3. Qu'on encourage l'immersion dans le monde des pauvres ;
- 4. Qu'on promeuve la gestion fiable et l'utilisation responsables des biens temporels ;
- 5. Que des efforts soient faits pour vivre d'une manière simple. (cf. LS, 224)

iv. Pour les laïcs

Tenant compte de l'appel du Chapitre général de 2010 (CONV, 5C) et des priorités élaborées par le Service général OMI JPIC, nous nous engageons :

- À être toujours proches des gens avec lesquels nous œuvrons, demeurant sans cesse attentifs à leurs valeurs et à leurs aspirations (cf. C 8) ;
- à chercher avec audace des voies nouvelles afin que la Parole de Dieu atteigne le cœur des gens ; à ne pas craindre de présenter clairement les exigences de l'Évangile. « Humbles devant [nos] insuffisances, mais confiants dans la puissance de Dieu, nous nous efforcerons de conduire tous les hommes, spécialement les pauvres, à la pleine conscience de leur dignité d'êtres humains et de fils et filles de Dieu. » (C 8)
- Qu'avec les laïcs, nous nous reconnaissons nous-mêmes comme peuple de Dieu, appartenant à la famille de Jésus et appelés à être « lumière » et « sel » (cf. Jr 31, 33 ; Mc 9, 50 ; 1 P 2, 9s. ; Mt 5, 13-16 ; LS, 84). Les créatures « n'existent qu'en dépendance les unes des autres, pour se compléter mutuellement, au service les unes des autres » (LS, 86) ;
- Que nous encourageons les laïcs à s'engager politiquement en faveur du bien commun dans un esprit de service et pour plus de justice (cf. CDSE, 66), car « l'injustice n'est pas invincible » (LS, 74) ;
- Que nous soutenions les laïcs dans le développement de leurs propres talents et charismes ; dès la formation première, nous devrions être ouverts et prêts à apprendre avec eux et à les laisser nous inspirer par leurs exemples (cf. R 7f) ;
- Que les expériences concrètes à l'occasion de projets communs (dans les paroisses, les écoles et autres minis-

tères novateurs) dans différentes parties du monde puissent nous renforcer dans le souci commun d'édifier un monde meilleur ; ces projets doivent toujours être conduits dans le dialogue et la transparence (cf. EG, 183 ; LS, 182).

v. Pour ceux qui, chez les Oblats, sont en charge des finances des Oblats

- Que les Provinces/Délégations s'engagent dans une planification financière impliquant un effort consenti pour la justice ;
- Que leurs rapports financiers montrent jusqu'à quel point leur souci pour la justice a réellement pris place dans leur administration des biens temporels ;
- Qu'une attention toute particulière soit portée à notre politique en matière de placements de telle manière qu'ils ne favorisent pas les entreprises qui exploitent les populations mais au contraire soient de quelque façon bénéfiques aux pauvres (cf. R 150b) ;
- Que chaque Oblat ainsi que chaque Province et Délégation portent une attention particulière au coût de leur style de vie en comparaison de celui des gens ordinaires de l'endroit où ils se trouvent.

Questions pour la réflexion

Que voudriez-vous proposer à votre communauté pour qu'elle soit plus cohérente avec les demandes de JPIC ?

Qui aimeriez-vous inviter (politicien, religieux, personne du monde académique) à l'une de vos rencontres communautaires (communauté locale/district) ?

LES PRIORITÉS DE LA CONGRÉGATION DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE, DE LA PAIX ET DE L'INTÉGRITÉ DE LA CRÉATION (JPIC)

Les quatre priorités énoncées ci-dessous ont été développées pour la première fois en 2009. Elles ont été révisées en 2012 après un processus de consultation et de discernement par le Gouvernement central et le Service général JPIC OMI. Ce processus a tenu compte des éléments suivants : - Le mandat du Chapitre général de 2010 « à renouveler l'animation missionnaire et à discerner de nouvelles stratégies missionnaires et les défis majeurs à relever » (La conversion - 3. L'appel à la conversion : La mission, n° 1, p. 6) ; - L'appel de l'Église universelle pour une Nouvelle Évangélisation exprimé dans les Propositions du Synode de 2012, afin de répondre aux défis de notre temps (n° 13-16 ; 19 ; 21 et 24) ; - Notre propre charisme oblat exprimé dans les dix premières Constitutions et Règles, celui d'évangéliser les pauvres, découvrant avec eux qui est le Christ.

Il est aussi très clair que ces priorités ont un aspect « ad intra » : Témoigner fidèlement de Jésus Christ exige que nous mettions en pratique ces priorités en premier lieu dans notre propre vie de communauté oblate. Et elles en ont un autre « ad extra » : La manière dont nous organisons notre communauté est notre engagement missionnaire primordial en vue de témoigner et d'édifier le Royaume de Dieu prêché par Jésus comme Bonne Nouvelle pour toute la création, tous les hommes et toute les femmes.

1. Les droits de chaque personne humaine

Nous nous engageons de travailler particulièrement dans la promotion des droits de toutes les personnes, individus et communautés, avec une attention spéciale pour les peuples indigènes et les migrants. Nous nous engageons afin que toutes les personnes soient respectées dans leur droit de vivre depuis leur conception jusqu'à leur fin naturelle, d'avoir accès aux besoins fondamentaux ainsi qu'au droit de jouir du libre exercice de leur droits civiques, politiques, sociaux, religieux et culturels, et de vivre au sein d'une communauté en bonne condition.

2. La paix et la réconciliation

Nous devons être attentifs à inclure dans la formation première et la formation continue oblats un apprentissage spécifique dans les domaines de la résolution des conflits et de la réconciliation au plan social, religieux et politique, par exemple entre groupes ethniques. Cet apprentissage doit aussi inclure la rupture identifiée et reconnue entre l'humanité et la terre en diverses situations et différents contextes.

La Commission oblats JPIC doit mettre sur pied une équipe d'Oblats et de laïcs qui puisse constituer une ressource pour les Oblats et autres personnes qui se sont investies dans le service de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflits où les Oblats sont à l'œuvre.

3. La durabilité dans les domaines écologique et économique

Nous nous engageons dans un partenariat intégral entre l'humanité et la nature comme dons de Dieu, dans la protection de l'environnement et dans le combat pour l'écologie.

Pour la durabilité économique, nous travaillerons à la mise en place d'économies locales viables, bonnes pour l'environnement, socialement et éthiquement responsables.

4. L'éducation et la formation

Nous nous engageons à promouvoir l'alphabétisation et l'éducation comme un droit et un besoin fondamental pour les personnes en recherche d'une plus grande dignité et d'opportunités pour s'épanouir. Nous croyons que la préparation et mise à jour de cette dimension de notre mission devraient être incluses dans tous les programmes de formation. Ce qui inclurait les différentes étapes de la formation : la formation première, la formation continue et les programmes de formation pour les responsables qui sont organisés aux différents niveaux de la Congrégation.

Nous agissons de telle manière que les laïcs et les Oblats assument ensemble la responsabilité de la mission. L'enseignement social de l'Église et l'apprentissage du ministère JPIC doivent faire partie intégrante des programmes de formation pour les Oblats et pour les laïcs.

ANNEXE I

NORMES GÉNÉRALES DE LA FORMATION OBLATE

Les textes ci-dessous sont tirés des Normes générales de la formation oblate, pp. 140-143 (N° 397)

397. La formation est une préparation au travail de la Mission. *Justice, Paix et Intégrité de la Création* est une composante non négociable du ministère de tout Oblat (Actes du 33^{ème} Chapitre général, 1998, 16). Nos Constitutions et Règles disent : « Le ministère auprès des pauvres ou des minorités exige également la compréhension de leur situation socio-économique et la connaissance de l'enseignement social de l'Église. » (R 69b) et nous demande d'avoir une conscience critique qu' « À toutes les étapes de son développement, elle l'aide à vérifier comment se réalise l'unité entre sa vie et sa mission. » (C 69).

Prénoviciat – *Rencontrer la pauvreté, réfléchir sur l'injustice*

Pendant les sessions 'Viens et vois' ou au prénoviciat, par la prière et la réflexion, les candidats devraient être mis en face de situations de pauvreté et d'injustice, ou, si la pauvreté leur est familière, de la voir de façon différente. Ils seront amenés à se poser la question du pourquoi ! Réfléchissant sur la situation des jeunes de la rue, des chômeurs, des immigrés, à la pollution, ils commencent une analyse critique de la réalité, en recherchant les causes de l'injustice. C'est un bon endroit pour se familiariser avec les Oblats qui travaillent parmi les pauvres et de commencer à lire les signes des temps.

Noviciat – *Étude, expérience et spiritualité pour devenir un vrai disciple du Christ*

Les Constitutions et Règles, les Chapitres, l'histoire des Oblats sont pleins d'inspiration et de témoignages d'Oblats en mission chez « les plus abandonnés ». Une étude spéciale des témoignages sur JPIC et des documents des Chapitres constituera la base de notre option pour les pauvres. En étudiant le vœu de pauvreté, on découvre le besoin d'approfondir un style de vie personnel et communautaire, cohérent avec notre mission avec les pauvres. Dans la vie de communauté,

nous acceptons d'être responsables les uns des autres. Vivre dans une relation vraie entre nous, avec tout le monde et avec toute la création, de manière durable et respectueuse est l'un des défis majeurs auquel nous faisons face aujourd'hui. Pour cela nous avons besoin d'une spiritualité profonde et intégrée.

Postnoviciat – *Intégrer la vie personnelle, émotionnelle, intellectuelle et spirituelle*

L'étude de l'enseignement social de l'Église, une étude plus approfondie de thèmes bibliques spéciaux comme l'Exode, les Prophètes, des droits humains, de la non-violence active, de la résolution des conflits, du changement climatique, de l'immigration, etc... Les expériences, la réflexion et la prière inviteront les Oblats à réaliser que les idées et les paroles ne suffisent pas, qu'il faut que le cœur soit lui aussi engagé. JPIC ne peut pas être imposé à quiconque, il doit émerger de l'intérieur de la personne, de son souci et de son amour pour les pauvres, les marginalisés, et les opprimés. Les week-ends et les expériences pastorales d'été, l'année de stage, l'internat, sont des occasions à mettre en œuvre pour approfondir l'expérience et la connaissance du ministère de JPIC. La formation à un amour missionnaire et à la solidarité avec les pauvres est le lieu, renforcé encore par *Gaudium et spes*, où nous devenons conscients des situations injustes dont les pauvres sont le tremplin d'une conversion du cœur ; un sentiment de compassion et d'indignation devant une situation injuste. Notre modèle est Jésus Christ, présent dans les pauvres qu'il a accueillis et défendus. Tout ceci demande une vie spirituelle profonde.

Formation continue – *De l'indifférence à une nouvelle mentalité*

Les cinq premières années de ministère sont critiques pour passer de l'ignorance et de l'indifférence à une nouvelle mentalité et un engagement envers les pauvres d'aujourd'hui.

Cela se passe quand la conversion du cœur (compassion) mène à la conversion des pieds qui débouchera sur la conversion des « yeux » (voir), de la « tête » (attitudes), encourageant ensuite la « langue » (parler) et les « mains » (agir).

Une fois que cette conversion s'installe, on se trouve face à une immense toile sans savoir comment et par où commencer. Les structures apparaîtront tellement complexes qu'elles sembleront inchangeables. C'est ici qu'il s'agit d'élargir le discernement, de rechercher des alliances et des moyens d'agir en solidarité avec les pauvres et les gens de bonne volonté, précisant ensemble les outils d'analyse et la direction pour l'action.

L'analyse devrait conduire à élaborer un jugement et à prendre une décision à la lumière de l'Évangile, en communion avec l'Église et la communauté. Ce ne sont pas des décisions faites une fois pour toutes, ce sont des étapes, des actions qu'il faut révéifier et modifier constamment. Discerner notre style de vie est un effort qui dure toute la vie ; promouvoir un développement durable, favoriser une écologie naturelle qui soit spirituelle et sociale ; développer une économie de l'usage de nos biens en solidarité avec les pauvres.

Mais le cœur doit rester libre : celui qui travaille pour JPIC ne porte pas toutes les injustices du monde sur ses épaules. Dieu a un plan directeur, un dessein de salut en développement. Il faut « dénoncer le mal » mais jamais aux dépens des autres car nous sommes tous aimés de Dieu. Et l'on ne devient crédible que si l'on est prêt à « renoncer » en son for intérieur à ce qui n'est pas juste et vrai. Travailler pour JPIC demande une intégrité personnelle, une grande humilité, des motifs désintéressés, des objectifs déterminés et une grande foi, « prêts à sacrifier leur vie, s'il en était besoin » (Préface). Pour travailler à JPIC, il faut une spiritualité profonde, être un contemplatif.

Suggestions concrètes pour toutes les phases de la formation

- Élaborer une approche interdisciplinaire avec les représentants des divers Comités généraux (formation, JPIC, finances, Frères) (voir R 69^e) ;
- Planifier tout le processus de la formation de manière intégrée ;
- Des efforts conjoints pour éveiller la conscience et développer des programmes d'animation à chaque niveau de la formation et dans la vie personnelle ainsi que communautaire des Oblats ;

- Planifier et évaluer des programmes et des projets ;
- Offrir une formation systémique et nous engager selon les valeurs et la spiritualité qui doivent nous accompagner à tous les niveaux de la formation et de nos vies ;
- Répondre de façon concrète aux défis du monde dans lequel nous vivons en suivant notre charisme et notre spiritualité ;
- Voir comment JPIC peut devenir une composante indispensable du travail d'évangélisation pour la majorité des Oblats : paroisses, formation, etc. ;
- Rechercher, appeler et préparer des Oblats à des ministères spécialisés par des forums, des cours, des conférences, de séminaires, programmes de bourses et programmes académiques comme sciences politiques, relations internationales, résolution des conflits, paix, droit international, droits humains et développement.

ANNEXE II DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Encycliques et autres documents officiels

Rerum novarum, Léon XIII, 15 mai 1891

Quadragesimo anno, Pie XI, 15 mai 1931

Mater et magistra, Jean XXIII, 15 mai 1961

Pacem in terris, Jean XXIII, 11 avril 1967

Populorum progressio, Paul VI, 27 mars 1967

Octogesima adveniens, Paul VI, 14 mai 1971

Laborem exercens, Jean-Paul II, 14 septembre 1981

Sollicitudo rei socialis, Jean-Paul II, 30 décembre 1987

Centesimus annus, Jean-Paul II, 1 mai 1991

Caritas in veritate, Benoît XVI, 29 juin 2009

Laudato Si', François, 24 mai 2015

Compendium de la doctrine sociale de l'Église : <http://goo.gl/ZcyZpH>

NB : Veuillez consulter les documents sur le domaine social de votre Conférence épiscopale et, dans une perspective œcuménique, consulter les documents JPIC du Conseil Œcuménique des Églises (COE ou CŒE).

ANNEXE III : DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les États Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progres-

sives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute

discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de

chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à

la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Approuvé par le Supérieur général en Conseil, 23 mai 2016
Rome - Italie

PRIÈRE JPIC OMI

Dieu, Père de tous,
Tu as créé le monde comme notre maison commune.
Par ta Parole et ton Esprit
tu as engendré la vie qui nous enchante.
Aide-nous à chérir ce don de la vie.

Accorde-nous ta force
pour que nous parvenions à aimer et à protéger la vie sur terre.
Emplis-nous de ta paix et de ton amour
afin que nous vivions en harmonie avec toute la création ;
Pussions-nous reconnaître les autres
comme nos sœurs et nos frères.

Sur le chemin à la suite
de notre fondateur saint Eugène de Mazenod,
aide-nous à ne rien laisser qui ne soit tenté
dans notre service de la justice,
de la paix et de l'intégrité de la création
et qu'ainsi, « la présence libératrice du Christ
et le monde nouveau, né de sa résurrection » (C 9)
deviennent aujourd'hui réalité.

Missionnaires Oblats de Marie Immaculée au cœur de ce monde,
aide-nous à être proches des pauvres aux multiples visages.

Nous implorons de Marie, notre Mère,
La force de nous tenir au pied de la croix
là où beaucoup de nos frères et sœurs souffrent aujourd'hui.

Nous te le demandons, Père de tous,
par l'intercession de notre Mère Marie,
de saint Eugène et de tous les Oblats Bienheureux.

Amen.

